

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 16 DÉCEMBRE 2008 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(22)

Présidence : M. Jean-Jacques Marti

Présents : 75 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Sébastien Dupré
M. Bruno Galliker
M. Vincent Jacquat

Absents : Mme Larissa Barbey
M. Roland Chardonnens

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
Mme Katharina Karlen Moussa
M. René Marty
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 16 décembre 2008

Ordre du jour

Le Président a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le public présent dans les tribunes. Il constate que la convocation du 2 décembre 2008, qui annule et remplace celle du 25 novembre 2008, et qui contient l'ordre du jour commun de la séance de ce jour et de celle du 17 décembre 2008, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques d'ordre formel ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président
2. Approbation du procès-verbal n° 21 de la séance du 17 novembre 2008
3. Election d'un membre de la commission de l'Informatique en remplacement de Mme Wanda Suter
4. Répétition du vote du 17 décembre 2007 relatif à l'indexation des salaires du personnel pour l'année 2008, suite à la décision du Préfet de la Sarine du 13 novembre 2008
5. Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg – message no 43
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic
6. Budget de fonctionnement 2009 :
 - A. Relèvement de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ de la valeur fiscale des immeubles – message n° 42
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
 - B. Modification du règlement des écoles enfantines et primaires du 22 mars 1993 (articles 8 et 13) – message n° 42
Introduction d'une participation des élèves d'un montant maximal de 100 francs pour les sports facultatifs et pour les activités culturelles extrascolaires
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles
 - C. Budget de fonctionnement de la Commune
 - D. Budget de fonctionnement des Services industriels
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction.

Séance du 16 décembre 2008

Ordre du jour (suite)

7. Budget d'investissement 2009
- A. de la Commune
- I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
- II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :
1. 300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 340'000,--
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 2. 401.506.14 Achat de parcomètres pour extension des zones "vi-gnettes-habitants" Fr. 150'000,--
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 3. 401.506.16 Radars pour installations lumineuses Fr. 200'000,--
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 4. 420.506.20 PPS - extension réseau d'hydrantes Fr. 100'000,--
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 5. 430.501.00 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics Fr. 120'000,--
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 6. 520.506.07 Voirie : remplacement de véhicules Fr. 140'000,--
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 7. 530.506.19 Déchets : remplacement d'un véhicule Fr. 270'000,--
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Séance du 16 décembre 2008

Ordre du jour (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|--------------|
| 8. | 531.501.06 | Décharge de Châtillon -
Aménagement complé-
mentaire de l'étape 3 | Fr. | 1'100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 531.506.00 | Décharge de Châtillon :
achat d'une machine de
chantier | Fr. | 300'000,-- |
| | | Cet achat sera financé par
l'emprunt et amorti selon les
prescriptions légales. | | |
| 10. | 532.501.38 | Collecteurs d'évacuation des
eaux usées / assainisse-
ment | Fr. | 1'000'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par les taxes de raccorde-
ment. | | |
| 11. | 532.506.00 | Station d'épuration : renou-
vellement du système de
commande | Fr. | 600'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par la taxe supplémentaire
des eaux usées. | | |
| 12. | 612.503.58 | Ecole du Botzet : rénovation
de la halle de gymnastique | Fr. | 150'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 13. | 612.503.59 | CO Belluard : rénovation
des classes | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 14. | 612.503.60 | CO Jolimont : rénovation
des salles de classe :
1 ^{ère} étape | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |
| 15. | 612.503.61 | Ecole du Jura : rénovation
des halles de gymnastique | Fr. | 300'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis se-
lon les prescriptions légales. | | |

Séance du 16 décembre 2008

Ordre du jour (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|--|-----|------------|
| 16. | 612.503.62 | Ecole de la Vignettaz, bâtiment B : aménagement intérieur | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 17. | 612.503.63 | Ecole de la Vignettaz : amélioration chaufferie et panneaux solaires | Fr. | 230'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 18. | 612.503.64 | Ecole de la Neuveville : rénovation toiture | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 19. | 612.503.66 | Etude et concours de réalisations scolaires | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 20. | 620.501.11 | Révision du PAL | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 21. | 621.503.00 | Centre horticole : réfection étanchéité du toit | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 22. | 621.506.07 | Parcs et Promenades - Cimetière : remplacement de l'excavatrice | Fr. | 95'000,-- |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 23. | 700.506.29 | Extension de la fibre optique | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 16 décembre 2008

Ordre du jour (suite)

24. 913.506.00 Patinoire communale : nouvelle rambarde Fr. 200'000,--
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
25. 920.562.00 Skate park de Givisiez : participation Fr. 200'000,--
Cette participation sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.
- B. des Services industriels
Octroi et inscription des investissements traités avec le budget
1. Turbinage eau de la Hofmatt à Bourguillon Fr. 122'000,--
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
2. Assainissement réservoir Arconciel Fr. 360'000,--
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
8. Votes finals sur le budget 2009
- A. Budget de fonctionnement 2009 de la Commune et des Services industriels
- B. Budget d'investissements 2009 de la Commune et des Services industriels
9. Décision quant à la transmission :
- a. *d'une nouvelle proposition*
- n° 3 de M. Stéphane Peiry (UDC), et de 15 cosignataires, demandant de réduire le nombre de membres du Conseil général de 80 à 50
- b. *des nouveaux postulats*
- n° 9 de M. Pierre-Alain Rolle (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Stanislas Rück (PDC), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal que les trois animatrices des Mini et Maxi beaux-arts soient rétablies dans leurs fonctions
 - n° 10 de Mme Christel Berset (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'accorder des dérogations aux normes du plan d'aménagement local pour ne pas entraver l'assainissement des bâtiments anciens et favoriser les constructions Minergie P

Séance du 16 décembre 2008

Ordre du jour (suite)

- n° 11 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg et sur les possibilités et les conditions d'une promotion de cette source d'énergie par la Commune
- 10. Réponse à la question n° 94 de M. Gilles Bourgarel (Verts), de Mme Christel Berset (PS), de MM. Pierre-Alain Rolle (PS), Stanislas Rück (PDC) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 23 cosignataires, relative aux Mini et Maxi Beaux-Arts
- 11. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président relève que suite à la démission de M. P. Rime au 30 novembre 2008, M. S. Galley a été appelé à lui succéder.

M. Stéphane Galley (UDC) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président annonce ensuite que Mme W. Suter a également démissionné pour le 30 novembre 2008. Son successeur est M. A. Grandjean.

M. Alexandre Grandjean (PS) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux collègues. *"Vous connaîtrez ce soir votre véritable baptême du feu. Les choses seront animées."*

Le Président annonce que M. C. Morard a annoncé sa démission du Conseil général pour le 31 décembre 2008. Il appartiendra à Mme C. Thiémond de le remplacer dès le 1^{er} janvier 2009.

Le Président se propose d'interrompre les débats ce soir vers 22.45 heures et de les reprendre demain soir. Compte tenu de l'ordre du jour chargé de ces deux séances, il prie ses collègues de limiter leurs interventions à l'essentiel.

Le Président rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

Séance du 16 décembre 2008

2. Approbation du procès-verbal n° 21 de la séance du 17 novembre 2008

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

3. Election d'un membre de la commission de l'Informatique en remplacement de Mme Wanda Suter

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit.

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) a le plaisir de proposer, au nom de son groupe, Mme C. Roelli comme candidate à la commission de l'Informatique. Mme Roelli est Directrice de l'Ecole professionnelle de santé sociale à Posieux. Cette école permet aux jeunes sortant de la scolarité obligatoire d'entamer un apprentissage de trois ans dans le domaine de la santé ou du social. Mme Roelli tient à ce que l'on précise qu'elle n'est pas une spécialiste de l'informatique, mais en tant que Directrice de son école, elle est quotidiennement confrontée aux questions stratégiques et opérationnelles liées à l'informatisation. Nous vous invitons à soutenir sa candidature.

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	74
Bulletins rentrés	74
Bulletin blanc	1
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	71
Majorité absolue :	36

Mme Claire Roelli est élue avec 69 voix.

Mme Christel Berset a obtenu deux voix.

Le Président félicite Mme C. Roelli de son élection. *"Je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission. Même s'il s'agit d'un domaine très technique, vous pourrez constater que le travail de cette commission est fort intéressant."* (Applaudissements)

ooo

Séance du 16 décembre 2008

4. Répétition du vote du 17 décembre 2007 relatif à l'indexation des salaires du personnel pour l'année 2008, suite à la décision du Préfet de la Sarine du 13 novembre 2008

Le Président donne lecture des deux extraits essentiels concernant la décision prise par le Conseil général lors de sa séance du 17 décembre 2007 : "M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle la teneur de la proposition d'amendement que cette dernière présente : '*Nous demandons de différer l'indexation des traitements du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2008.*' (cf. procès-verbal de la séance du 17 décembre 2007, p. 285) ...

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal d'accorder l'indexation de 1,3 % dès le 1^{er} janvier 2008, la proposition de la Commission financière de reporter cette indexation au 1^{er} juillet 2008 l'emporte par 39 voix contre 38. (Murmures) (cf. ibidem p. 288).

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) aimerait savoir s'il y a une discussion avant la répétition de ce vote ou si l'on passera directement au scrutin.

Le Président relève qu'il y aura un débat, mais que ce débat sera très bref. En effet, il s'agit de la répétition d'un vote. La discussion a eu lieu l'année dernière. Si vous me le permettez, la discussion, je la ferai moi tout seul. (Rires) D'accord ? Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Le débat a déjà eu lieu l'année passée. Nous ne devons que répéter le vote lui-même.

Pour ce faire, j'opposerai, comme cela a été fait l'année passée, la proposition du Conseil communal d'accorder l'indexation de 1,3 % dès le 1^{er} janvier 2008 à celle de la Commission financière de reporter cette indexation au 1^{er} juillet 2008.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) qui pensait qu'il y aurait possibilité de s'exprimer une nouvelle fois sur le fond de la question, demande, au nom de son groupe ainsi que d'autres personnes, que le vote ait lieu au scrutin secret.

Le Président rappelle que l'article 56 RCG, 4^e alinéa, prévoit : "Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.". "*Nous sommes actuellement 74 membres présents. Il faudra donc que 15 membres appuient la demande de vote au scrutin secret pour qu'elle aboutisse.*"

Vote sur la demande de scrutin secret

La demande de vote au scrutin secret est appuyée par 32 membres du Conseil général.

Vote au scrutin secret

Il est dès lors procédé à la répétition du vote du 17 décembre 2007 au scrutin secret.

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	73

Séance du 16 décembre 2008

Répétition du vote du 17 décembre 2007 relatif à l'indexation des salaires du personnel pour l'année 2008, suite à la décision du Préfet de la Sarine du 13 novembre 2008 (suite)

Opposée à la proposition du Conseil communal d'accorder l'indexation de 1,3 % dès le 1^{er} janvier 2008, la proposition de la Commission financière de reporter cette indexation au 1^{er} juillet 2008 l'emporte par 37 voix contre 36. (Murmures dans la tribune du public)

000

5. Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg

Discussion générale et entrée en matière

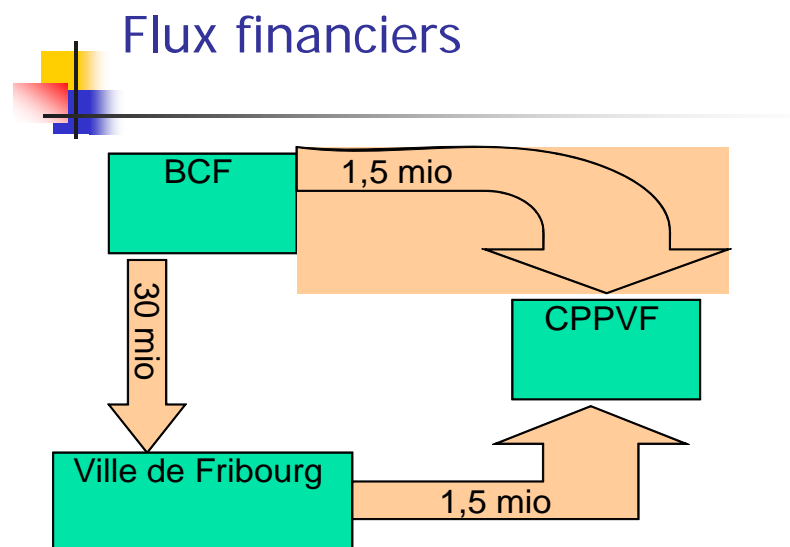
M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

La Commission financière propose à l'unanimité des huit membres présents au moment du vote lors de sa séance du 5 décembre 2008 d'accepter l'arrêté figurant en annexe du message. Ses délibérations ont porté sur les aspects suivants :

Montant de la transaction

La commission relève que la CEV figure au bilan de la Commune pour 24,2 millions de francs. L'offre brute de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) est de 33,5 millions de francs (soit 2,8 millions de francs pour les frais liés à la liquidation de la banque (indemnités de sortie et pénalités moins la vente de titres estimée à 800'000 francs auxquels s'ajoutent 1,5 million de francs pour la Caisse de prévoyance).

L'offre nette est donc de 30 millions de francs. L'impôt sur la plus-value immobilière sera pris en charge par la BCF.



(graphique établi par M. Jacques Pollet)

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

La Ville encaissera donc après déduction de 1,5 million de francs alloués à la CPPVF la somme de 28,5 millions de francs, ce qui représente un bénéfice extraordinaire de 4,3 millions de francs.

CPPVF

Elle recevra 3 millions de francs soit 1,5 million de francs de la BCF et 1,5 million de francs de la Ville. Ces montants seront affectés au libre-passage des actifs vers la caisse de prévoyance de la BCF. L'expert de la CPPVF (M. M. Pittet) a été consulté sur les modalités liées au transfert des assurés. La BCF assumera le même rôle que la CEV au sein du comité de placement de la CPPVF.

Affectation du bénéfice comptable

Etant donné que la Commune est endettée, il n'est pas possible d'affecter ce montant à une réserve (p.ex. celle pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine) comme certains l'espéraient.

Sort du personnel

Le personnel actuel, qui sera intégralement repris, restera groupé dans la nouvelle succursale. L'actuel directeur de la CEV sera à la tête de cette succursale.

Avenir du siège de la CEV à la rue du Criblet

Deux possibilités existent : la BCF dispose d'une succursale à la rue de Romont, héritée de feu la Caisse hypothécaire, qui sera développée ou alors le siège actuel de la CEV verra son importance accrue. L'un des deux locaux sera appelé à disparaître. Le bâtiment du Criblet appartient à la CEV et sera donc transféré à la BCF.

Autres solutions possibles

La CEV comme la BCF dispose d'une garantie publique. C'est une banque proche des pouvoirs publics qui s'est intéressée à la reprise de la CEV et lui a fait une offre intéressante. La reprise par la BCF était la seule solution possible si l'on voulait privilégier une solution fribourgeoise. La Banque Weck-Aeby a disparu en 1954, la Caisse hypothécaire en 1983. Des solutions telles que la reprise, évoquée ici ou là, par la Banque Valiant ou le Crédit industriel et commercial n'auraient pas apporté les deux avantages rappelés ci-dessus. La reprise par la BCF n'implique pas qu'un membre de l'actuel Conseil d'administration de la CEV soit appelé à siéger dans celui de la BCF à la suite de cette reprise.

Perspectives en cas de maintien de la CEV

Le nombre de banques régionales s'est fortement réduit au cours des 15 dernières années. Celles qui subsistent font partie du groupe RBA dont une partie a constitué le groupe Clientis en 2004 pour faciliter leur refinancement. Leur nombre et leur importance ne garantit plus la masse critique nécessaire.

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

Clientis n'offre pas de conditions de refinancement plus intéressantes que le marché. Le bénéfice exceptionnel de 2007 qui s'est traduit par un produit de 705'000 francs pour les finances communales¹ n'est pas appelé à se renouveler. Il devrait diminuer de quelque 300'000 francs dès 2009. Les marges diminuent en raison de la forte concurrence que la CEV ne sera pas en mesure de soutenir. Il y a lieu de changer la plate-forme informatique ce qui occasionnera des frais. La banque serait soumise à l'impôt dès 2009 d'où une diminution de bénéfice, certes partiellement compensée par un impôt communal sur le bénéfice. Il faut admettre que la CEV était devenue un nain dans le paysage bancaire suisse en pleine mutation. En 2009, on ne pouvait escompter que 405'000 francs de part de bénéfice pour la Commune.

Liste des banques Clientis

http://www.clientis.ch/fileadmin/content/cli/medienanlaesse/2008/07_Clientis_Banken_fr.pdf

Chiffres clés 2007/2006 des 29 banques Clientis

Banque	Personnel	Succursales	Total du bilan		Bénéfice		Bénéfice		Bénéfice		Fonds propres			
			2007 (1000 CHF)	2006 (1000 CHF)	2007 (1000 CHF)	2006 (1000 CHF)	2007 (1000 CHF)	2006 (1000 CHF)	2007 (1000 CHF)	2006 (1000 CHF)	2007 (1000 CHF)	2006 (1000 CHF)		
Clientis Bank Horw/Il	11	51	921 892	863 972	6.7%	7 619	7 530	0.0%	2 285	2 230	0.3%	70 267	69 037	1.8%
Clientis Bank im Thal AG	7	9	207 291	201 214	3.0%	1 826	1 860	-10.0%	484	443	9.3%	13 860	13 212	4.9%
Clientis Bank Klingens-Elfenbach AG	2	12	377 998	372 577	1.5%	3 354	3 491	-3.9%	1 067	1 189	-10.3%	26 331	26 139	0.7%
Clientis Bank Leireau	2	14	390 378	368 363	5.9%	4 836	4 678	3.4%	1 434	1 338	7.2%	27 417	29 227	8.7%
Clientis Bank Spiez/Alten Zürich	1	15	383 810	361 539	6.2%	2 960	2 232	32.3%	1 139	1 033	10.3%	26 930	25 947	3.8%
Clientis Bank Thur	2	9	228 426	218 526	4.6%	1 850	1 830	1.1%	612	578	5.9%	19 058	17 978	6.0%
Clientis Bank Tiggelberg AG	4	23	637 514	620 355	2.8%	6 590	6 320	4.3%	3 593	3 310	8.3%	53 817	51 600	4.3%
Clientis Banque Jura Lottion	12	82	1 628 274	1 538 851	5.8%	12 835	11 168	14.9%	6 771	6 343	6.7%	97 735	91 117	5.1%
Clientis Bernerland Bank	18	65	1 252 750	1 229 912	1.9%	11 056	10 505	5.2%	4 285	4 202	2.0%	101 353	98 027	3.4%
Clientis Rechtsanwaltskanzlei Uster	2	28	617 394	583 950	5.7%	3 523	3 921	-10.3%	1 723	1 743	-1.1%	32 095	49 827	4.0%
Clientis Bière - Bank im Rhodan	3	27	625 351	591 093	5.8%	5 854	5 166	13.3%	2 084	1 822	14.4%	44 578	42 381	4.0%
Clientis Bank Schaffhausen	7	51	883 118	849 942	4.0%	8 947	8 875	0.8%	3 125	3 053	2.4%	75 208	71 275	5.3%
Clientis Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg	1	11	308 689	297 344	3.8%	3 241	2 930	10.0%	1 503	1 305	15.2%	24 900	23 270	7.0%
Clientis Caisse d'Epargne de Pese, Cereses et Volélez	1	4	1 009 155	975 985	3.4%	849	844	0.6%	381	497	-48.3%	8 904	8 169	9.0%
Clientis Caisse d'Epargne du District de Courmoulin	4	22	457 754	435 045	5.2%	5 366	4 976	7.8%	1 726	1 659	4.0%	33 806	32 214	4.9%
Clientis Caisse d'Epargne de la Vallée S.A.	1	7	158 009	152 008	2.6%	1 782	1 952	-7.9%	671	745	-9.9%	9 778	8 888	10.0%
Clientis BB Endebacher Bank	4	30	580 351	574 833	2.0%	3 350	3 159	3.7%	2 050	1 938	4.7%	38 843	37 017	4.9%
Clientis Bank Endebacher	1	10	257 716	247 163	6.4%	1 801	1 770	1.8%	667	661	0.9%	17 554	16 848	4.3%
Clientis Erparmanasse Schaffhausen	1	21	490 093	480 982	2.0%	5 807	6 006	-3.3%	2 020	1 987	1.7%	42 856	40 584	5.0%
Clientis Regobank Münsedorf	1	6	252 718	241 969	4.4%	2 656	2 537	4.7%	1 033	983	5.1%	24 186	23 109	4.7%
Clientis Spar- und Leihkasse Thurgau	2	16	360 289	332 875	8.8%	4 079	4 532	-2.8%	1 250	1 230	0.0%	32 305	49 436	6.3%
Clientis Sparasse 1816 Gen.	5	34	1 107 448	1 070 844	3.5%	11 935	11 438	4.3%	3 789	3 525	7.5%	74 228	70 473	5.3%
Clientis Sparasse Horgen AG	3	28	624 189	629 867	-0.9%	2 663	2 660	0.1%	1 417	1 348	5.1%	28 397	27 567	3.0%
Clientis Sparasse Kurznacht ZH	2	11	370 770	357 428	3.7%	2 998	2 733	9.7%	1 950	1 500	30.0%	24 815	22 945	8.1%
Clientis Sparasse Oltingen	1	11	328 565	315 279	4.2%	3 040	3 200	-5.0%	725	710	2.1%	25 975	24 399	6.5%
Clientis Sparasse Sene	3	12	273 266	262 869	4.7%	2 485	2 444	0.3%	1 009	889	13.3%	22 590	21 305	6.0%
Clientis Sparasse Weisdendingen	1	6	151 951	148 792	2.1%	1 167	1 104	14.0%	526	507	3.7%	14 922	14 618	2.1%
Clientis Sparasse Zürcher Oberland	13	113	2 041 970	1 933 314	10.2%	19 322	15 968	21.2%	6 204	6 138	1.1%	161 466	159 447	3.8%
Clientis Thiba Partner Bank AG	5	40	859 829	809 716	6.2%	10 112	9 176	10.3%	3 049	2 882	5.8%	67 643	63 200	7.0%
Total	122	766	16 884 298	16 127 237	4.7%	159 493	146 505	4.8%	58 472	59 978	-4.6%	1 279 818	1 221 576	4.8%



¹ Cette somme était subdivisée en trois composantes figurant sous les rubriques 220.425.00 (capitaux de dotation), 230.426.00 (part au bénéfice CEV) et 230.426.01 (commission de cautionnement CEV) (cf. page 8/56 du message No 42 sur le budget 2009).

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

Conclusion

On doit à l'activité inlassable des deux derniers directeurs, MM. Voirol et Rossier, des fondés de pouvoir et du personnel de la CEV d'avoir rendu possible la vente à un bon prix. Arriver à dépasser les 300 millions de francs au bilan n'était pas un mince exploit pour un petit établissement bancaire. La CEV a su maintenir son autonomie pendant 180 ans alors que d'autres instituts financiers fribourgeois ont cessé leur activité depuis longtemps. Sa disparition comme telle est sans doute regrettable d'un point de vue sentimental ou affectif mais était devenue inévitable dans une situation de forte concurrence et de profondes mutations du secteur bancaire. Il est équitable de relever que la CEV a bien mérité de la Ville de Fribourg à laquelle elle a rendu d'incalculables services.

La Commission financière est arrivée à la conclusion que la vente de la CEV à la BCF est dans l'intérêt de la Commune et que le prix de la transaction est correct. Mieux vaut vendre quand la situation de la Caisse est saine que sous l'empire de difficultés. Elle préavise donc favorablement le vote de l'arrêté annexé au message No 43. C'est selon 'La Liberté' du 2 décembre 2008, le dernier « détail » à régler tandis que les 'Freiburger Nachrichten' du même jour nous assurent que « Der Generalrat hat das letzte Wort in dieser Sache » !"

M. Pierre Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a approuvé le contrat de reprise des actifs et passifs de Clientis / Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg au 1^{er} janvier 2009 par la Banque Cantonale de Fribourg, sous réserve de l'approbation du Conseil général. En effet, la BCF a pris l'initiative d'adresser une offre de rachat de la CEV. Cette offre s'inscrit dans les développements et l'évolution que connaît le secteur bancaire et qui impliquent un regroupement des forces des établissements de petite et moyenne tailles. Il est évident que la place bancaire fribourgeoise n'échappe pas à ces bouleversements.

La Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg bénéficie d'une situation financière saine et jouit d'une excellente réputation dues au sérieux de sa gestion et à l'efficacité de ses services et de ses prestations. Malheureusement, sa taille et sa structure ne lui permettraient que difficilement de conserver sa place et sa rentabilité dans un environnement bancaire local de plus en plus concurrentiel et agressif et dans une réglementation de plus en plus lourde à assumer par les petits établissements bancaires en particulier.

La CEV – certains l'ignorent – existe, à quelques jours près, depuis 180 ans, puisque c'est le 2 janvier 1829 que la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg a vu le jour. Pour l'anecdote, signalons qu'elle bénéficiait à l'époque de la garantie de la Bourgeoisie de Fribourg. Ainsi, depuis 180 ans, avec un statut d'établissement de droit public ayant la personnalité juridique propre, cet institut appartient à la Commune de Fribourg qui a constitué, au fil des ans, un capital de dotation qui s'élève actuellement à 4,6 millions de francs. Au 31 décembre 2007, son bilan s'établissait à quelque 308 millions de francs, avec des fonds propres de 26,4 millions de francs. Les avances à la clientèle représentaient une somme de 274 millions de francs, pour des avoirs de la clientèle de 204 millions de francs.

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

En 2007, la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg a réalisé un bénéfice brut de 3,2 millions de francs et un bénéfice net de 1,5 million de francs.

Les chiffres de l'exercice 2008 – puisque la Commune demeurera propriétaire de l'établissement jusqu'au 31 décembre 2008 – enregistreront une légère progression du bilan, et un léger recul des bénéfices.

Comme M. le Président de la Commission financière l'a rappelé, les banques en général, et plus particulièrement les petits établissements bancaires qui, à l'instar de la CEV, réalisent l'essentiel du produit de leurs activités grâce à des opérations de différences d'intérêts, doivent affronter des défis qui deviennent de plus en plus difficiles. Parmi ces difficultés, figurent les problèmes de refinancement et de la pression sur les marges qui en résultent. Les charges d'exploitation, spécialement les coûts informatiques, l'augmentation de la réglementation et les dépenses en marketing et en publicité contribuent également à ces difficultés. Pour ce qui est de la CEV, deux éléments auraient une influence marquée sur sa rentabilité en 2009 et au cours des exercices suivants. Il s'agit de la nécessité de changer de plate-forme informatique dans le cadre du groupe RBA et de l'assujettissement de la CEV à l'impôt cantonal, communal et paroissial.

L'offre intéressante de la BCF se fonde sur le résultat de l'exercice 2007 de la CEV. Les comptes de l'exercice 2007 étaient les meilleurs jamais obtenus par l'institut. Dans une analyse rigoureuse des perspectives de la banque avec ses chances et ses risques, le conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg est arrivé unanimement à la conclusion que l'établissement ne peut voir que baisser sa rentabilité et que sa taille et sa structure la rendent vulnérable dans l'évolution générale à venir de l'environnement bancaire global et en particulier sur la place de Fribourg. Sur ce marché local, la CEV doit faire face à une concurrence nombreuse, agressive et dotée de moyens nettement plus importants que les siens. Cette analyse est entièrement partagée par le Conseil communal de Fribourg qui a donc décidé de donner une réponse positive à l'offre de la Banque Cantonale de Fribourg et donc de lui vendre son institut bancaire. Pour la ville de Fribourg et les clients de la CEV, une solution fribourgeoise présente d'autres avantages qui sont dignes d'intérêt : maintien du pouvoir de décision sur place, relations avec un partenaire financier et social fort qui entend favoriser le développement économique de la ville et du district, augmentation des impôts versés par la BCF.

Pour les clients de la CEV, la robuste santé de la Banque Cantonale de Fribourg avec sa large palette de produits et de services pour la clientèle privée, commerciale ou institutionnelle leur assurera toujours un service de proximité et de qualité. En outre, en raison de son excellent 'rating', la BCF bénéficie de possibilités de refinancement à des conditions très favorables, garantissant de bonnes conditions de crédits pour les clients. Dans la mesure du possible, ces derniers pourront continuer à être servis et conseillés par leur ancien conseiller de la CEV.

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la
Caisse d'Epargne de la Ville
de Fribourg (suite)

Comme mentionné tout à l'heure, la Ville reçoit un très bon prix pour la vente de sa banque, ainsi que d'autres avantages. Même si la CEV sera dissoute, la substance de l'établissement, en passant à la BCF, reste en ville et dans le canton. Tous les collaborateurs de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg seront repris par la BCF qui leur accordera les mêmes conditions qu'à ses employés. Les avantages salariaux et sociaux dont ils ont joui jusqu'à ce jour leur sont ainsi garantis.

Appuyé par un préavis favorable du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg, le Conseil communal de Fribourg a, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, approuvé le contrat de reprise des actifs et passifs de la CEV par la Banque Cantonale de Fribourg et, en conséquence, a décidé, sous réserve de la décision de ce soir du Conseil général, la dissolution de la CEV sans liquidation.

C'est dans cet état d'esprit que nous vous demandons d'en faire de même."

Mme Regula Strobel (Verts) apporte le soutien du groupe des "Verts" à la vente de la CEV à la BCF. *"Nous saluons le fait qu'une solution locale a été trouvée pour la clientèle privée et institutionnelle."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) précise que le groupe libéral-radical approuve la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg.

M. Thierry Steiert (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe socialiste a examiné hier soir attentivement la proposition de vente de la CEV. Il arrive également à la conclusion unanime qu'il s'agit d'une opération gagnant/gagnant. Il accepte donc à l'unanimité cette vente."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"A notre avis, l'offre d'achat de la BCF est une chance à saisir. Le groupe chrétien-social/Ouverture estime qu'une Ville n'a pas à être aujourd'hui propriétaire d'un établissement bancaire avec la prise de risques que cela implique.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'équipe de la CEV pour les services rendus. Nous avons tous été clients de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg et nous avons tous apprécié la qualité de ses prestations pendant des décennies. L'établissement demeurera fribourgeois et continuera à défendre, sous un autre nom, les mêmes valeurs. Le groupe chrétien-social/Ouverture soutient cette vente."

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le message n° 43 concernant la Dissolution et la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg a été examiné par le Groupe UDC avec toute l'attention voulue.

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

Si l'entrée en matière n'a pas fait l'objet de discussions, le groupe est cependant très partagé quant à la décision prise par le Conseil communal.

Nous ne reviendrons pas sur l'historique de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg qui est encore - puisque l'opération de dissolution et de vente n'est pas tout à fait liquidée - le plus beau joyau de la Commune.

Notre regret est fondé sur les éléments suivants :

Toute analyse est faite en fonction des buts visés. Dès lors, le message que le Conseil communal nous soumet est fondé exclusivement sur sa décision de réaliser au plus vite, vu l'environnement financier de la Commune, son actif le plus intéressant. Ses arguments sont certes défendables, mais peuvent sans doute se voir opposer des arguments tout aussi valables. Seule la conclusion importe et nous y viendrons rapidement.

Etablissement régional, la CEV a démontré, ces dernières années, qu'elle avait sa place sur le marché fribourgeois. Elle répond à un besoin manifeste de nombreux clients qui ne veulent travailler ni avec de grandes banques ni avec une banque cantonale. En outre, à la lecture de certains articles de presse, nous avons dû constater, à notre grand étonnement, que le propriétaire de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg ne connaît pas ou que très mal sa propriété.

En effet, contrairement à ce que déclare notre Syndic, l'apport de la CEV à la Commune est largement supérieur aux 500'000 francs cités pour 2007 (cf. 'La Liberté' du 4 décembre 2008). L'apport de la banque à la Commune a été le suivant :

	<u>Bénéfice brut</u> Fr.	<u>Bénéfice net</u> Fr.	<u>Distrib. capital</u> Fr.
2005	2'651'000,00	1'151'000	520'000,00
2006	2'930'000,00	1'305'000	665'000,00
2007	3'241'000,00	1'503'000	705'000,00

Dans le même souffle, M. le Syndic ajoute une dégringolade de ce bénéfice à 100'000 francs pour la période 2009-2010. Il semble n'avoir aucune idée de la situation effective de la CEV, qui n'indique en tout cas pas ce genre de chiffre.

Aucun mot n'est dit sur la part du bénéfice thésaurisé qui, année après année a accru la valeur de l'établissement. Les données dont nous disposons nous permettent en effet d'estimer le retour sur investissement entre 8 et 12 % !

De telles déclarations nous donnent la désagréable impression d'une volonté de dénigrer les prestations de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg pour mieux faire passer l'amère pilule de sa vente.

Nous sommes étonnés qu'aucun contact n'ait été pris pour obtenir une offre concurrentielle. Rien ne nous dit qu'un autre institut bancaire n'aurait pas amélioré l'offre pour pouvoir mieux s'implanter sur la place et, ainsi aviver la concurrence au profit des clients. N'oublions pas

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

que l'acheteur paye le prix qui lui paraît le plus correct, abstraction faite de tout cadeau de bon voisinage.

Nous estimons que la période choisie n'est pas propice à une telle réalisation. Inutile de vous rappeler les pressions auxquelles sont soumis actuellement les établissements bancaires. Il faut aussi se rendre compte que dès l'instant où la Commune se sépare de la CEV, elle perd une entrée de fonds régulière que plus rien ne viendra compenser.

En outre, si toutes les garanties souhaitables ont été données pour atténuer le choc subi par le personnel, nous désirons aussi savoir dans quelle mesure les clients qui ne voudraient pas passer à la BCF pourront le faire sans bourse délier. Nous pensons là en particulier aux domaines des titres et des crédits.

Evidemment, dans la perspective des lourds déficits financiers qui nous attendent, que ce soit en raison du financement de la salle de spectacle ou d'une recapitalisation inéluctable de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg - sans parler de la construction du CO de langue allemande - pour ne citer que les morceaux les plus coriaces, le Conseil communal poussera un soupir de soulagement, lorsque le Conseil général aura donné sa bénédiction.

En effet, il faut admettre que nous n'avons pas d'autre choix que de laisser le Conseil communal achever cette mise à mort. Le pire service que nous pourrions rendre à la CEV serait de bloquer cette opération.

Le Groupe UDC n'est pas satisfait de cette opération. Il n'en est pas surpris non plus : comment pourrait-on attendre d'un gouvernement de gauche qu'il fasse preuve de velléités d'entreprise ?

C'est pour cette raison qu'une infime majorité du groupe UDC s'est prononcée pour l'acceptation du message n° 43. En revanche, nous suivrons avec le plus grand des intérêts, ces prochaines années, la répartition des sièges du Conseil d'administration de la Banque Cantonale de Fribourg."

M. Thierry Gachet (PDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec l'attention requise le message n° 43 et soutient avec enthousiasme la proposition de vente de la CEV qui nous est présentée. Il ne se sent en rien revêtu de l'habit du bourreau qui mettrait à mort la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg. Nous soutenons cette proposition, dans la mesure où nous estimons que le prix de vente proposé par la BCF est un prix excellent. Rappelons que cette opération a lieu à la suite d'une offre d'achat de la Banque Cantonale de Fribourg. C'est la raison pour laquelle nous ne voyons pas l'opportunité tactique de solliciter d'autres offres qui auraient pu se retourner contre la transaction finale opérée.

A cette occasion, je tiens à exprimer nos remerciements à la Direction et aux employés de la CEV pour leur excellente gestion. C'est grâce à cette excellente gestion que ce prix de vente a pu être obtenu.

Pour terminer et sans couper l'herbe sous les pieds du Conseil communal, j'aimerais dire à nos collègues UDC que lorsque l'op-

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

position est systématique, elle en devient paradoxale, tant il est vrai qu'à nos yeux, cette vente de la CEV à la BCF permet d'atteindre précisément les objectifs financiers que globalement le groupe UDC vise."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie infiniment M. P. Marchioni d'avoir pris la parole et d'avoir quelque peu animé ce débat. *"Il affirme que c'est l'environnement financier de la Ville qui motive cette vente. Je crois qu'il a tort. En fait, c'est l'environnement bancaire actuel qui justifie cette opération. Les chiffres donnés par M. P.-A. Clément à 'La Liberté' du 4 décembre 2008 comportent une erreur. Cette erreur a été dûment mentionnée dans le procès-verbal de la Commission financière. Les montants versés, au cours de ces dernières années, par la CEV à la Commune, sont les suivants :*

- en 2004 :	450'000 francs
- en 2005 :	520'000 francs
- en 2006 :	665'000 francs
- en 2007 :	705'000 francs

Sans vouloir être un suppôt du gouvernement, je ne crois pas qu'on puisse confondre un journal certes bien fait, illustré en couleurs, avec la Feuille officielle ou le Bulletin d'information de la Ville qui n'en comportent aucune.

A l'époque de mon entrée au conseil d'administration de cet honorable établissement en 1982, j'ai rencontré feu L. Nussbaumer, Président partant de ce conseil d'administration. Il m'a dit : 'Vous, la nouvelle génération, vous devez maintenir l'existence de cette Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg. A aucun prix, vous ne devez la vendre.'. J'ai écouté ce conseil fort sage. Pendant les 22 années où j'ai siégé dans cette instance, nous ne l'avons pas vendue. Tous ceux qui, à un moment ou à un autre, ont été associés à l'aventure de cet établissement, souhaitaient ardemment que la CEV vive encore longtemps.

M. Marchioni affirme que les gouvernements de gauche ont pour pratique de vendre les bijoux de famille. Normalement, dans le domaine bancaire, les gouvernements de gauche nationalisent. C'est ce qu'a fait récemment M. G. Brown en Grande-Bretagne. Dans le cas présent, nous n'avons pas grand-chose à nationaliser, mais si l'on veut bien nous ne faisons que renforcer une banque déjà nationalisée.

Ce qui me frappe dans ces événements, c'est la rapidité avec laquelle le paysage bancaire a évolué. J'ai relu les deux derniers rapports de gestion de la CEV. Dans le rapport de 2007, M. D. de Buman écrit : 'Les bons résultats de l'exercice nous permettent de renforcer nos fonds propres, nos provisions et nos réserves de sorte que nous estimons être bien équipés pour affronter les prochaines années où en raison de la forte concurrence qui règne sur le marché hypothécaire, la pression sur les marges va continuer, voire s'accroître.'

Ce texte a été écrit le 21 février 2008. Dans cette citation, vous avez d'un côté l'espoir d'être bien équipés pour affronter les prochaines années et de l'autre aussi l'idée que la pression sur les marges va se poursuivre et même s'accroître.

Finalement, les choses se sont passées très vite. Si quelqu'un avait déclaré, il y a un an, au Conseil général que le Conseil fédéral injecterait 6 milliards de francs dans l'UBS, on aurait l'aurait traité de 'fou'.

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

C'est pourtant ce qui s'est passé. Gouverner c'est prévoir. Dans ce dossier, le Conseil communal n'a pas eu tort de nous proposer cette vente. Pour le reste, je remercie les cinq autres orateurs qui soutiennent la proposition que nous soumet le Conseil communal."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, remercie, en premier lieu, ceux et celles qui approuvent l'opération proposée par le Conseil communal. "Dans ce concert de louanges, plusieurs ombres sont apparues dans l'intervention de M. P. Marchioni. M. Marchioni, si d'ici à deux ans – et peut-être moins au vu des bouleversements rapides que connaît le marché bancaire – nous étions venus ici pour vous dire : 'Malheureusement, la CEV a fait faillite ; nous avons dû licencier son personnel !', je suis persuadé que vous auriez été le premier à reprocher – et certainement à juste titre – son incurie au Conseil communal.

Vous affirmez qu'évidemment, c'est un gouvernement de gauche qui a décidé cette vente. Je vous rappelle simplement qu'il s'agit d'une décision du Conseil communal. Celui-ci s'est fondé sur un préavis unanime du conseil d'administration dont les membres – c'est le moins que l'on puisse dire – ne sont pas considérés comme des gens de gauche. Il est évident que ce n'est pas sans regret que nous proposons au Conseil général de vendre la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg. Comme plusieurs orateurs, dont le Président de la Commission financière, l'ont relevé, le bénéfice de l'établissement a connu, au cours des dernières années, une croissance régulière. Il était ainsi possible d'accroître chaque année le capital de dotation qui s'élève aujourd'hui à 4,6 millions de francs. Ces 4,6 millions de francs sont rentés à 6 %. S'ajoute une commission de cautionnement de 0,5 % sur les 6 millions de francs de garantie de la Ville de Fribourg, soit 30'000 francs. Quant au bénéfice versé directement dans la caisse communale, il était en croissance constante ces dernières années et a atteint 705'000 francs en 2007. C'est sur ce dernier point qu'a surgi une petite polémique quant aux chiffres que j'ai fournis à la presse. J'ai immédiatement constaté qu'il y avait une erreur et pris contact avec l'auteur de l'article pour obtenir une correction. Malheureusement, cette rectification n'a pas été publiée.

Quelles perspectives de croissance la CEV envisageait-elle ? Certes, il y a quelques années, le volume de ses affaires était bien moins important qu'en 2007 où il s'est élevé à plus de 300 millions de francs. Elle avait une vision de développement stratégique. L'un des éléments fondamentaux de cette vision stratégique portait sur un rapprochement avec sa sœur non pas jumelle, mais voisine et appartenant au même groupe Clientis, c'est-à-dire la banque de Prez-vers-Noréaz. Dès l'instant où la BCF, pour d'autres raisons, a racheté cet établissement bancaire, il est évident que les options stratégiques de développement régional que se donnait la CEV ont été totalement anéanties.

C'est en fonction de cet élément-là que dans un premier temps le conseil d'administration, puis dans un second, le Conseil communal ont pris en considération et accepté l'offre d'achat présentée par la BCF. Vous vous êtes demandé si cette offre est concurrentielle et s'il n'aurait pas été sage de ne pas solliciter d'offres d'autres établissements bancaires.

Nous ne nous trouvions pas dans la situation où au départ, nous étions vendeurs. Nous nous trouvions au contraire sollicités de vendre par une autre banque, la BCF, qui a la même philosophie et les mêmes

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg (suite)

objectifs que la CEV. Il est évident que dans un tel contexte, la première question que nous nous sommes posée, c'est bien de savoir s'il convenait de solliciter d'autres offres d'établissements concurrents. Afin de répondre à cette question, il fallait préalablement déterminer si l'estimation de la BCF, si nos propres évaluations et celles d'experts extérieurs convergeaient. Nous disposons en effet d'une estimation d'experts extérieurs : c'est celle qui a été établie en 2005 dans le cadre de la revalorisation des avoirs de la Commune. Toutes ces analyses convergeaient à 100'000 francs près, entre 24,2 et 24,3 millions de francs. Dans ce contexte, l'offre d'achat de 30 millions de francs nets – c'est-à-dire tous frais déduits – a été considérée par le conseil d'administration comme véritablement attractive.

Outre son caractère fribourgeois dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, cette solution présente deux avantages essentiels : le premier est que le personnel de la CEV est repris sans restriction ; le second, c'est que toutes les affaires traitées par la CEV – que ce soit des crédits ou des emprunts – sont reprises dans leur intégralité par la BCF. En conséquence, il appartiendra aux clients de déterminer s'ils veulent continuer à confier leurs affaires financières ou commerciales avec la BCF."

Examen du projet d'arrêté

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 69 voix contre 3, et 2 abstentions, l'arrêté ci-après :

Séance du 16 décembre 2008

Dissolution et vente de la
Caisse d'Epargne de la Ville
de Fribourg (suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 43, du 1^{er} décembre 2008 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à vendre au 1^{er} janvier 2009, la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg, à Fribourg, pour un montant de 30 millions de francs à la Banque Cantonale de Fribourg à Fribourg.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à versé à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) le montant nécessaire (environ 1,5 million de francs) pour couvrir, selon son règlement de liquidation partielle, la pénalité de sortie calculée sur les rentiers. Ce montant sera prélevé directement sur la somme reçue pour la vente de la CEV.

Article 3

Après amortissement du montant de l'actif du bilan communal et versement de la pénalité de sortie de la CPPVF, la recette extraordinaire sera comptabilisée sur le compte 231.424.01 "Recettes extraordinaires" de l'année 2009.

Article 4

La présente décision n'est pas sujette au référendum facultatif.

Fribourg, le 16 décembre 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL"

ooo

Séance du 16 décembre 2008

6. Budget de fonctionnement

Procédure d'examen du présent point de l'ordre du jour

Le Président précise qu'afin que la procédure d'examen du présent point de l'ordre du jour soit faite dans les règles de l'art, il a convoqué le Bureau à 19.10 heures. Tous les membres présents ont procédé à un échange de vues. Le Bureau a décidé de procéder comme suit. Dans un premier temps, il y aura une discussion générale portant sur tout le point 6 "Budget de fonctionnement 2009". Suite à cette discussion générale, il y aura vote pour savoir s'il y a renvoi ou non du budget de fonctionnement. Comme vous le savez, pour le budget de fonctionnement, l'entrée en matière est acquise de plein droit (cf. art. 48, 5^e alinéa RCG). Ensuite, quel que soit le résultat du vote concernant le renvoi ou non du budget, nous passerons à l'examen des lettres A. "Relèvement de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ de la valeur fiscale des immeubles", puis B. "Modification du règlement des écoles enfantines et primaires du 22 mars 1993 (art. 8 et 13)".

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) présente une contre-proposition, qui est de suivre l'ordre alphabétique pour ce point 6 "Budget de fonctionnement 2009" à savoir :

- A. Relèvement de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ de la valeur fiscale des immeubles"
- B. Modification du règlement des écoles enfantines et primaires du 22 mars 1993 (art. 8 et 13)
- C. Budget de fonctionnement de la Commune.

Il y aurait donc d'abord discussion et vote sur le point A., puis discussion et vote sur le point B., avant de passer à une discussion sur le budget de fonctionnement de la Commune, puis, le cas échéant, à un vote sur la demande de renvoi. Ce faisant, nous suivons une proposition qui nous a été soumise hier par courriel. Nous estimons que cette solution est la plus cohérente et la plus logique. Les lettres A. et B. pourraient être discutées et adoptées indépendamment du budget de fonctionnement de la Commune. Certes, ces deux propositions sont formulées pour contribuer à une amélioration du budget de fonctionnement 2009 de la Commune, mais les décisions qui seront prises pour ces deux points porteront au-delà de l'exercice 2009, contrairement à celles concernant le budget de fonctionnement proprement dit de 2009. Elles resteront valides aussi longtemps qu'une autre décision du Conseil général ne sera pas prise pour les modifier. Je propose de traiter séparément les lettres A., B. et C..

Le Président constate que Mme A. Burgener Woeffray a présenté une motion d'ordre pour modifier l'ordre des débats.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'oppose à cette motion d'ordre. Comme le Conseil communal, nous estimons que le relèvement de la contribution immobilière et l'introduction d'une contribution pour les sports facultatifs et pour les activités culturelles extrascolaires sont liés au budget de fonctionnement. Preuve en est qu'il est question de la contribution immobilière en page 9 du message n° 42 concernant le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009. Le Conseil communal aurait effectivement pu présenter une proposition de relèvement de la contribution immobilière lors d'une autre séance, mais il ne l'a pas fait. Il a précisément attendu pour ce faire la présentation d'un budget où il apparaît que l'excédent de charges atteint 7,75 millions de francs afin de mieux faire passer cette augmentation de taxe. Nous estimons nécessaire d'avoir une discus-

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

sion globale sur le budget de fonctionnement de la Commune, puis le cas échéant un vote sur la proposition de renvoi qui sera sans doute présentée. Ensuite, quel que soit le résultat sur ce vote concernant le renvoi, il y aura ensuite discussion, puis vote sur le relèvement de la contribution immobilière, et enfin, discussion puis vote sur l'introduction d'une contribution pour les sports facultatifs et les activités culturelles extrascolaires. Tous ces votes doivent intervenir après la discussion générale et le vote éventuel sur le renvoi du budget, puisque tous ces éléments sont liés à ce budget de fonctionnement.

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) apporte le soutien du groupe chrétien-social/Ouverture à la motion d'ordre de Mme A. Burgener Woeffray.

M. François Weissbaum (PCSO) a le sentiment qu'il n'est pas possible de modifier tout à coup l'ordre des points à traiter tel qu'il est fixé dans la convocation. Selon cette dernière, le point à traiter est le point A., suivront le point B. puis le point C. Il ne me semble pas que l'on puisse tout à coup intervertir l'ordre de ces lettres, comme bon nous semble. *"Je me demande M. le Président s'il est légalement possible de procéder à l'interversion des points à traiter, comme l'a décidé le Bureau ?"*

Le Président précise ce qui suit :

"Je vous remercie de poser cette question pertinente. Je me la suis également posée. C'est pourquoi j'ai convoqué le Bureau pour discuter de cette question avant la présente séance. A mon humble avis, les deux options sont parfaitement légales. Nous nous trouvons en effet au point 6 de l'ordre du jour. En ce sens, les personnes qui demandent que la discussion générale sur ce point 6 commence immédiatement ont raison. Toutefois, comme vous le remarquez également, ce point 6 comprend les lettres A., B. et C et cette lettre C. porte sur le budget de fonctionnement de la Commune. De ce point de vue, vous avez également raison. C'est bien pourquoi j'ai convoqué le Bureau qui a pris la décision que je vous ai communiquée, puisque cela relève de ses compétences. J'ajoute que le Conseil général est lui aussi compétent pour modifier l'ordre des débats par voie de motion d'ordre. Voilà où nous en sommes avec ces deux positions divergentes. De toute manière, il appartiendra en fin de compte au Conseil général de trancher."

M. Pierre Marchioni (UDC) relève que tout à l'heure, le Bureau a pris une décision de manière démocratique. Elle doit donc être appliquée maintenant. Il est clair que l'UDC soutiendra la procédure qui a été arrêtée par le Bureau.

Le Président confirme qu'il y a bien eu décision du Bureau, mais il rappelle aussi que le règlement du Conseil général prévoit la possibilité de déposer une motion d'ordre.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise qu'il n'appartient évidemment pas au Conseil communal d'interférer dans une décision concernant l'ordre du jour. Toutefois, comme déjà fait lors de la séance extraordinaire du Bureau, il convient de rappeler que s'il est vrai que le point 6 comprend les lettres A., B. et C., et que le message porte notamment sur ces trois points, le même message comprend trois projets d'arrêtés distincts. Autrement dit, chacun de ces projets d'arrêtés peut faire l'objet d'une discussion générale, d'une décision d'entrer ou non en matière, à

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

l'exception évidemment de l'arrêté concernant le budget, ainsi que, le cas échéant, d'une décision de renvoi.

Vote

Opposée à la motion d'ordre de Mme Andrea Burgener Woeffray de traiter puis de voter successivement les lettres A., B. et C. de ce point 6, la proposition du Bureau de procéder d'abord à une discussion générale sur le budget de fonctionnement puis à un vote éventuel sur une demande de renvoi, et ensuite de traiter les points A. et B., l'emporte par 37 voix contre 36. Il y a une abstention.

DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
2009 DE LA COMMUNE

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Non ! Le Conseil communal ne pleure pas sur son sort. Il fait de la politique. Il est actif et acteur, peut-être trop au goût de certains. Il manifeste son mécontentement à l'égard d'une situation qui se dégrade d'année en année. Depuis dix ans déjà, y compris sous des majorités politiques différentes, il lance des avertissements, il attire l'attention, il plaide pour des modifications structurelles indispensables et dénonce les dangers qui planent sur le fonctionnement de cette Ville suite aux constantes baisses d'impôt décidées au niveau cantonal. Pour rappel, le déficit de 1998 atteignait 3,4 millions de francs, celui de 1999, 6,6 millions de francs. En 2000, l'excédent de charges budgétisé était de 7,1 millions de francs. En 2001, de 7,6 millions, en 2002 de 6,3 millions, en 2003 de 7 millions, en 2004 de 5,7 millions, en 2005 de 5,3 millions et en 2006, de 7,5 millions de francs. Durant toutes ces années marquées d'un lourd déficit budgétaire, le Conseil communal de cette ville, à l'époque de majorité de droite, attirait déjà l'attention sur cette réalité récurrente et destructrice. Le mal commence à s'étendre à d'autres communes censées être encore plus riches que Fribourg et qui se trouvent elles aussi au bord de l'asphyxie. Attendra-t-on la catastrophe totale avant d'intervenir ?

Oui ! Le Conseil communal demande l'ouverture d'une véritable réforme dans la répartition des charges entre le Canton et les communes. Sachons déjà que celle promise concernant la répartition des charges entre les communes traîne en longueur. Son introduction n'est pas pour demain mais au plus tôt, si l'on est très optimiste, pour 2011 ! Pendant ce temps, la Ville de Fribourg doit continuer à vivre et à avancer.

Force est également de constater que fréquemment, ceux qui prennent des décisions ne sont pas ceux qui finalement doivent payer. Cette pratique doit disparaître. Elle entraîne des injustices et des inégalités là où il faudrait de la solidarité dans l'équité.

Eh bien non, la situation ne s'améliore pas en matière de dépenses liées qui progressent de 5,23 %, alors que nos recettes stagnent. La crise des 'subprime' entraîne une diminution de nos recettes de 2,5 millions de francs et les réductions fiscales décidées au niveau cantonal de 2 millions de francs. Si l'on y ajoute les changements de classe de certaines grandes communes, on arrive à un manque à gagner de 5 millions de francs que nous devons absolument absorber d'un coup, d'un coup de baguette magique, cet automne.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Oui ! Le Conseil communal a travaillé en 2008 ! Oui, il a pris ses responsabilités ! Il a fixé des limites claires dans les secteurs où il peut encore intervenir. Oui il a fixé un cadre précis en matière de gestion de la masse salariale. Ces dispositions auront des effets à long terme. Oui, il a fait des choix difficiles, qui déplaisent à certains. Ce n'est malheureusement qu'un début.

Malgré cette situation injuste, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour maintenir les prestations fournies à la population. Du reste, la Commission financière ne propose aucune coupe dans le budget de fonctionnement, car elle sait que ce budget est à la limite en matière de compression si l'on ne veut pas provoquer des dégâts importants.

Le Conseil général qui, normalement, suit à la lettre les recommandations de la Commission financière, devrait ce soir en faire de même et en conséquence soutenir le projet de budget du Conseil communal. Si les solutions proposées par le Conseil communal ne conviennent pas au Conseil général, que celui-ci prenne ses responsabilités et dise concrètement dans quelles prestations il faudra trancher. Ces coupes feront de toute façon très mal." (Brouhaha. Coup de clochette du Président) S'il vous plaît ! Il faudra expliquer ces choix aux citoyens.

Il faudra aussi faire preuve de cohérence. On ne pourra pas simultanément accroître les charges pour une piscine et couper les dépenses pour les accueils extrascolaires. Le bien commun doit primer sur celui du portemonnaie personnel.

En disant cela, je relève également qu'en période de récession, il appartient aux collectivités publiques de lutter contre la faiblesse de la conjoncture en veillant au maintien du pouvoir d'achat dans une vision consciente du véritable bien collectif.

Le Conseil communal compte sur la sagesse du Conseil général pour que ce dernier ne renvoie pas le budget. Il compte aussi sur son soutien du suivi de son analyse de l'optimisation nécessaire des services communaux, ainsi que dans ses démarches visant à obtenir des modifications structurelles indispensables à toutes les communes. C'est surtout valable pour ce centre fort que le Canton entend promouvoir.

Nos considérations sont d'autant plus fondées que la recette extraordinaire provenant de la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg améliore le budget de fonctionnement de 2009 de 4,3 millions de francs et ramène ainsi le déficit à 3'257'000 francs. Cela correspond à un excédent de charges de 1,72 %. C'est le meilleur pourcentage depuis plus de dix ans. Mais voilà, 2010 sera encore plus difficile."

Rapport de la Commission
financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après de la Commission financière :

"La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2009, proposé par le Conseil communal, qui présente un total de produits de 206'948'770 francs pour un total de charges de 214'699'658 francs soit un excédent de charges de 7'750'888 francs

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

En tenant compte du produit de la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville à la Banque Cantonale de Fribourg, les nouveaux chiffres, sont les suivants :

Produits	Fr.	211'091'770,00
Charges	Fr.	214'349'658,00
Nouveau résultat (déficit)	Fr.	3'257'888,00 ²

Considérations générales

La Commission financière constate que le déficit au budget primitif (7 ¼ millions) était prévisible comme le plan financier réactualisé pour la période 2009-2013 l'avait laissé entrevoir. En faisant abstraction de la recette extraordinaire découlant de la vente de la CEV, le budget 2009 est encore moins bon que celui de l'an dernier. Depuis l'an 2000, la comparaison entre les excédents de charges en pour cent des produits varie entre 2,5 et près de 5 %. Pour le budget 2009, il est de 4,2 %.

L'an dernier, le Conseil général avait adhéré pour l'essentiel aux propositions de la Commission financière de réduire le déficit d'environ 900'000 francs en retardant la compensation du renchérissement pour le personnel communal du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2008, en diminuant les rubriques « biens, services et marchandises » de 1,5 %, en réduisant le budget de l'informatique et en diminuant les montants figurant sous diverses positions.

L'élément fondamentalement nouveau est le retournement de la conjoncture qui fait peser de lourds nuages sur les finances communales des années à venir. Les recettes diminueront certainement alors que les charges iront en s'accroissant sauf si des mesures correctives sont décidées rapidement.

Face à cette situation, la Commission financière s'est retrouvée unanime pour demander une fois de plus le réexamen systématique des diverses tâches qui sont de la seule compétence de la Commune. Raboter ici et là de quelques centaines ou milliers de francs ne permettra jamais d'atteindre l'équilibre budgétaire postulé par la loi. La Commission financière se propose de tenir, l'an prochain, des séances pour examiner la possibilité d'abandonner certaines tâches dans divers secteurs et préparera des motions à cette fin. Comme le déclarait récemment un directeur des finances du chef-lieu d'un canton voisin : « Pour établir un budget équilibré, il est indispensable de définir ce qui est utile, indispensable ou luxueux ».³ La Commission financière fait sienne cette maxime.

Il y aussi un malentendu entre l'Exécutif et la Commission financière. Alors que la Commission financière entend par « économies » des abandons de tâches ou le réexamen de tâches, le Conseil communal semble penser que les réductions auxquelles il arrive au terme des lectures successives du budget constituent des « économies » alors qu'elles ne sont que des diminutions de dépenses envisagées.

L'incidence des décisions de l'Etat ne fait pas l'unanimité au sein de la Commission financière. Si la pleine compensation de la pro-

² Message No 43 sur la dissolution et la vente de la Caisse d'épargne, p. 7

³ *Le Temps*, 29 octobre 2008, p. 12.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

gression à froid n'est pas discutée, il y a divergences de vues sur les effets des récentes décisions du Grand Conseil sur les finances communales.

Les causes des difficultés financières ont été maintes fois analysées à l'occasion de l'examen des budgets, comptes et plans financiers des dernières années. Nous n'y revenons pas.

Propositions du Conseil communal pour améliorer le budget 2009

Le Conseil communal propose deux mesures concrètes pour améliorer le budget :

- *d'une part, l'augmentation de 2,75 ‰ à 3 ‰ de la contribution immobilière ;*
- *d'autre part, la perception d'une taxe d'inscription de 50 francs mais pouvant aller jusqu'à 100 francs pour la participation des élèves à des activités sportives et culturelles extrascolaires.*

*S'agissant de l'augmentation de la **contribution immobilière** de 2,75 ‰ au taux maximum possible de 3 ‰, les vues ont été très partagées et ce n'est que par 5 voix contre 4 que l'entrée en matière a été acceptée.*

La majorité rejoint l'argumentation présentée en page 9 du message. Cette mesure représente une augmentation bienvenue de recettes de 700'000 francs Elle fait contribuer les propriétaires domiciliés hors de la commune à l'assainissement des finances communales. Elle n'a pas d'incidence sur les loyers. Selon un document remis à la Commission financière⁴, l'actuelle taxe ne couvre que les deux-tiers des coûts qu'engendrent les immeubles pour la ville et même avec l'augmentation envisagée, on ne serait qu'à environ 70 %.

La minorité est d'avis qu'avec cette hausse, on donne un mauvais signal, peut-être avant-coureur d'une hausse des impôts sur le revenu des personnes physiques et le bénéfice des personnes morales. L'attractivité fiscale de la ville n'est pas améliorée par une telle mesure. On voit mal la justification de cette hausse de 5,26 %. La pertinence des calculs présentés est mise en cause. Il n'y a aucun plan d'économies pour éviter la hausse prévue.

La Commission financière propose, par 5 voix contre 4, de voter le projet d'arrêté figurant après la page 33 du message.

*La seconde mesure ayant trait aux **activités sportives et culturelles extrascolaires** a fait l'unanimité contre elle : son rendement sera faible et sa perception compliquée. Elle conduira certainement des parents à renoncer à inscrire leurs enfants à ces activités qui sont bénéfiques pour l'épanouissement de la jeunesse. Le profit que représente l'intégration sociale à l'occasion de ces activités extrascolaires sera perdu. La Commission scolaire a émis un préavis négatif. Cette prise de position de la Commission financière ne veut pas dire que chaque activité ne doit pas être analysée et qu'une réduction de coût ne puisse être envisagée.*

⁴ Les recettes sont de 14,5 millions avec le taux de 3 ‰ et les charges s'établiraient à 20,5 millions (service du feu, cadastre, routes, voirie, aménagement, circulation, cutaf, etc.) d'où environ 6 millions couverts par l'impôt.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

La Commission financière unanime propose de ne pas entrer en matière sur les nouveaux articles 8 et 13 du règlement des écoles enfantines et primaires du 22 mars 1993 (311.00-1) et qui ont actuellement, rappelons-le, la teneur suivante :

Art. 8 : Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif est gratuit. Il est organisé du lundi au vendredi, l'après-midi, après la classe.

Art 13 : Activités culturelles

- 1) Les activités culturelles ayant lieu durant le temps de classe sont organisées en collaboration avec l'inspecteur scolaire. Elles sont gratuites.*
- 2) Des activités culturelles extrascolaires ont en outre lieu selon un programme établi par les responsables de ces activités. Elles sont gratuites.*

Budget de fonctionnement

Après avoir rejeté une proposition de renvoi par 5 voix contre 1 et 3 abstentions, la Commission financière a décidé de renoncer à proposer des changements aux montants proposés par la Conseil communal.

*Elle fait une remarque fondamentale sous **aide sociale** (pages 54/56). Les montants prévus aux rubriques 1110.366.00, 10, 20 et 30 et qui s'élèvent à 12,9 millions de francs lui paraissent peu réalistes en fonction de la crise économique qui s'annonce et qui se traduira certainement par une hausse du chômage. Le budget 2008 faisait apparaître le chiffre de 15,1 millions et les comptes 2007 celui de 14 millions.*

La Commission financière propose, par 5 voix contre 1 et 3 abstentions d'approuver le budget en tenant compte de la vente de la CEV, de l'acceptation de la hausse de la contribution immobilière et du refus de la taxe d'inscription aux activités extrascolaires. Les chiffres rectifiés se présenteraient ainsi :

<i>Produits</i>	<i>Fr. 211'061'770,00</i>
<i>Charges</i>	<i>Fr. 214'349'658,00</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr. 3'287'888,00</i>

Comme d'habitude, les cinq groupes de la Commission financière se sont rendus dans chaque direction et ont été reçus par les membres du Conseil communal et ont pu moissonner nombre d'informations intéressantes. La Commission financière a fait la connaissance de M. T. Bruttin, nouvel architecte de ville, et de M. T. de Tribolet, nouveau tuteur général. qui remplacent respectivement M. J.-M. Schaller et Mme N. Chatagny auxquels vont les sincères remerciements de la Commission financière pour l'activité déployée au service de la commune pendant de longues années.

La Commission financière remercie tous ceux qui ont préparé ce budget, particulièrement le chef du service des finances, M. J. Pollet, contraint de remettre plusieurs fois l'ouvrage sur le métier – faudrait-il le faire une fois de plus ? Le vote en décidera – ainsi que les chefs de service que la Commission financière a rencontrés."

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Contribution immobilière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, souhaite apporter un petit commentaire concernant l'adaptation de la contribution immobilière, puisque M. J. Clerc a déjà abordé cette question. En proposant ce relèvement de la contribution immobilière, le Conseil communal cherche une mesure concrète pour réduire le déficit du budget 2009. Cette hausse de 0,15 ‰ de la contribution immobilière représente une toute petite part des recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire. Le Conseil communal constate que la Commission financière soutient cette faible augmentation. Il s'en réjouit. Selon une estimation des charges de la Commune découlant du parc immobilier de la ville de Fribourg, la part de ces charges qui doivent être assumées par les recettes fiscales ordinaires atteint encore 6 millions de francs, après déduction du produit estimatif de la contribution immobilière qui atteint quelque 14'350'000 francs. Ces éléments actualisés se fondent sur les données du message n° 55 du 21 novembre 1994 du Conseil communal proposant la dernière hausse de la contribution immobilière. Cette proposition de relèvement de la contribution immobilière avait été présentée par un Conseil communal à majorité de droite !

Fort du soutien de la Commission financière, le Conseil communal est certain que dans la situation actuelle qui implique nécessairement de nouvelles recettes, le Conseil général ne pourra lui aussi que soutenir cette démarche.

Modification du règlement
des écoles enfantines et pri-
maires

M. Pierre Alain Clément, Syndic, rappelle ce qui suit :

"En 2001, suite à une proposition, le Conseil général avait adopté le principe de la totale gratuité des activités extrascolaires, qu'elles soient culturelles ou sportives, afin que ces deux types d'activités soient mises sur pied d'égalité. Après analyse – c'est la raison qui explique la présentation de cette proposition d'introduction d'une contribution – le Conseil communal estime que l'introduction d'une contribution constituera un paravent à une diminution des prestations. Si le Conseil général, ou à tout le moins une partie de votre assemblée ne veut pas de l'introduction de cette participation pour l'inscription aux activités extrascolaires culturelles et sportives, cela signifiera pour certains que ce type d'activités n'a pas à être touché, tandis que pour d'autres il faudra réduire la voilure de cette offre d'activités extrascolaires.

Même si l'on peut comprendre le souci quant aux difficultés administratives de perception de cette taxe, notamment du fait de la nécessité de prévoir des exceptions dans des cas particuliers, le Conseil communal n'en estime pas moins que la gratuité intégrale d'une telle offre risque de dénaturer le sens de ces activités extrascolaires. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal vous présente cette proposition, contre laquelle la Commission financière et des groupes ont déjà manifesté leur opposition."

Rapport du groupe de l'UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le voici donc le gai printemps que nous annonçait avec tant de lyrisme Mme B. Ackermann Clerc, chef de file du parti chrétien-social de la ville de Fribourg, lors de la séance du Conseil général du 17 novembre 2008. Il fallait bien qu'elle le sache, puisque son parti porte la responsabilité des finances de la Commune. La fraîcheur dont elle parlait alors, nous la ressentons pourtant davantage comme un désagréable frisson annonciateur des grippes carabinées des hivers qui n'en finissent pas.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

*Trêve de poésie, cinq années de haute conjoncture pour en arriver là... ! **Un budget rouge vif de 7'750'000 francs que vous ramenez in extremis à 3'257'000 francs en vendant au galop la plus belle pièce d'argenterie de la Commune.***

Cinq années de haute conjoncture pendant lesquelles la toute grande partie des entreprises que la gauche critique à toute occasion tout en tétant goulument à leurs mamelles, ont accumulé des réserves et amorti leurs dettes. Et pourquoi toujours critiquer nos autorités cantonales qui, pendant qu'elles le pouvaient, ont diminué la charge fiscale pour combler un tant soit peu le décalage catastrophique de notre Canton dans ce domaine.

*Aujourd'hui, alors que nous marchons à grands pas vers la récession, un appel pressant est lancé par tous les responsables : **il faut réduire les impôts et éviter d'augmenter les taxes, ce sont les meilleurs des remèdes contre cette crise qui nous attend.** Et que faites-vous, vous qui prétendez être les « partis des familles », vous prévoyez d'augmenter des taxes et des impôts. Non seulement ces décisions sont des emplâtres sur une jambe de bois mais encore elles donnent un mauvais signal aux entrepreneurs, aux consommateurs et aux propriétaires. Sans parler du fait qu'elles frapperont en premier lieu, en ce qui concerne les activités extrascolaires, les familles nombreuses et aux moyens limités.*

*Qu'on effectue une analyse approfondie de l'ensemble des activités extrascolaires pour définir ce que la Commune peut offrir et ce qui devrait être payé et dans quelle proportion, cela nous le demandons depuis longtemps mais là, c'est le silence. Ces décisions sont, dans le contexte actuel, économiquement fausses et donc indéfendables. Elles auraient dû être prises alors que la conjoncture était bonne mais vous **l'avez refusé pour d'absurdes raisons dogmatiques.** Et lorsque nous pensons aux recettes des « Verts » qui veulent lancer la révolte des contribuables parce que les impôts ont enfin tendance à baisser, grâce à la vision pragmatique de la situation qu'ont les dirigeants du Canton, on peut s'inquiéter de leur degré de mûrissement... ! En outre, si la seule manière dont dispose la Ville de Fribourg pour démontrer sa prétendue force est de faire la grève fiscale, selon l'idée de notre collègue R. Weibel, alors nos lendemains ne sont pas très réjouissants.*

Vous aviez déjà répondu à la proposition de M. S. Peiry demandant un paquet d'économies par des mesures frappant les plus faibles maillons de la société, démontrant par là-même votre volonté de ne rien entreprendre. Aujourd'hui vous nous proposez des bouts de chandelle pour illuminer votre incapacité d'agir.

Parmi les points positifs nous relevons le très bon résultat du département Police locale et circulation avec plus de 3 millions de francs de bénéfice. Mais **faut-il vraiment encore serrer la vis dans ce domaine ?** Rappelons que, parmi les dispositions qui nous sont proposées, figurent notamment la réduction d'une heure de la gratuité de parking notamment aux heures de midi. **Est-ce vraiment une mesure qui renforce l'attractivité de la Ville ?** Avez-vous pensé aux consommateurs qui profitaient de cette petite lucarne gratuite pour effectuer leurs achats à la mi-journée, ou aux clients des restaurants de la ville en provenance de l'extérieur qui auront ainsi un motif de moins pour venir se sustenter à Fribourg. Toutes ces petites mesquineries pour des montants qui ne modifient en rien, ni à court ni à long termes notre situation financière.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

La santé des Services industriels dans leur ensemble est toujours bonne. Nous sommes cependant convaincus que des efforts ciblés pourraient améliorer encore l'efficacité et permettre des économies à moindre prix.

Le **domaine de l'aide sociale** nous semble être géré dans l'esprit qui doit mener toute réflexion dans ce département particulièrement sensible, soit : l'aide doit être apportée aux maillons les plus faibles et les plus démunis de la société dans le respect de l'utilisation judicieuse des moyens disponibles. **Notre crainte cependant est que le budget 2009 ne soit calculé de manière trop positive**, ce qui pourrait nous réserver des surprises désagréables aux comptes.

D'autres décisions nous laissent pantois, par exemple dans les propositions de hausse des émoluments pour les permis de construire : pourquoi les émoluments concernant les objets relativement modestes augmentent-ils parfois de plus du double alors que la croissance est nettement moindre sur les coûts de construction dépassant les 5 millions de francs ?

Pourquoi passer d'une charge 0 à une ponction allant jusqu'à 600 francs pour l'installation de panneaux solaires qui devraient même être subventionnés et plus que doubler les montants calculés sur les chauffages au gaz ? **La crise de l'énergie, que la récession à venir a fortement tempérée est-elle déjà oubliée ?** Une preuve de plus que l'on agit sans réfléchir aux retombées non seulement matérielles mais également psychologiques. **De la part de partis qui se veulent écologiques on serait en droit d'attendre des solutions plus efficaces !**

Et dans le domaine des écoles relevons **la situation qui frôle le désespoir du C.O. de langue allemande**. Actuellement, huit classes sont logées dans les locaux de l'ELP et coûtent 290'000 francs de loyer à la Ville. La disponibilité de ces locaux n'est pas garantie et nous savons tous que le futur nouveau bâtiment n'est pas prévu dans le plan financier 2009-2013. **Lui aurait-on préféré une salle de spectacle.... ?** Nous ne croyons en effet pas que la Directrice des Ecoles n'a pas informé en temps voulu ses collègues du gouvernement de la situation du CO de langue allemande.

Non, nous n'acceptons pas ce budget. **Nous refusons d'entériner, en disant oui aujourd'hui, une série de plusieurs années catastrophiques**. Nous refusons de faire payer aux contribuables de demain vos carences actuelles. Ces prochaines années, nous aurons besoin, dans ce pays de politiciens capables de faire face à la tempête, la Ville de Fribourg ne dispose que d'un équipage de beau temps. Nous ne sommes pas décidés à servir de galériens sur leurs bancs de nage.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Nous proposons le renvoi du budget 2009 en demandant au Conseil communal de réduire le déficit en agissant exclusivement sur les dépenses."

Rapport du groupe libéral-
radical

M. Georges Gaillard (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Après tant d'années de budgets négatifs, les mots nous manquent aujourd'hui pour qualifier le déficit annoncé pour l'exercice 2009 de notre Ville. Il est évident que nous ne tiendrons aucun compte, dans notre analyse, du cadeau de Noël constitué par le produit de la vente de la CEV, même si cette opération permet de masquer pour un temps la triste réalité.

En l'espèce, notre Exécutif fait montre dans son message d'une attitude difficile à cerner. S'agit-il d'incompétence ? Nous ne le pensons pas. D'insouciance ? Rien ne le laisse supposer. D'arrogance ? Un peu, sûrement. D'un manque de volonté politique ? Oui, certainement.

Que nous rabâche depuis belle lurette le disque rayé posé sur la platine du Conseil communal ? Ca va très mal, mais nous n'y pouvons rien. C'est à la Confédération de mieux répartir la manne entre les cantons. C'est au Canton de redistribuer les billets qui se coincent dans la porte de son coffre-fort. C'est aussi aux autres communes de se montrer plus solidaires envers la maltraitée ville centre.

Pourtant, en relisant, dans les procès-verbaux des séances tenues l'an dernier à pareille époque, les appels lancés par plusieurs groupes au Conseil communal pour que celui-ci revoie sa politique, en relisant également les interventions de la Commission financière, qui ont abouti à une réduction du déficit de l'ordre de 900'000 francs, en relisant enfin les promesses solennelles de la Directrice des Finances quant à la politique salariale, notre groupe a innocemment cru que le budget de 2009 tiendrait compte, au moins dans une certaine mesure, de ces débats.

C'était oublier deux dictons populaires bien connus : 'on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif' et 'les belles promesses rendent les fous joyeux'.

Dans le document qui nous est soumis, il n'y a pas une ligne qui fasse référence à une vision sur le moyen et le long termes, susceptible d'aller vers une amélioration des finances communales. Il n'y a pas une ligne qui laisserait supposer qu'une étude est en cours pour juger de la pertinence des prestations offertes.

En revanche – c'est symptomatique de l'arrogance et du manque de volonté politique que nous évoquions tout à l'heure – on peut lire, en page 14 du message n° 42 :

'Il ne serait pas correct de faire supporter au personnel les errements de certains grands pontes de l'économie aux bonus extravagants, en ne donnant pas la pleine indexation en 2009.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir ces prestations ...'.

Or, Mmes et MM. les Conseillers communaux, votre volonté de maintenir les acquis dans tous les domaines est aujourd'hui de-

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

venu un vœu pie. Ce n'est tout simplement plus réaliste. Il ne s'agit pas de supprimer purement et simplement des pans entiers de l'administration communale, mais de se poser sérieusement la question de la justification de certaines dépenses compte tenu des circonstances.

Notre ménage communal ne vit-il pas au-dessus de ses moyens ? N'y a-t-il vraiment pas l'un ou l'autre domaines qui pourraient supporter une cure d'amaigrissement ? Voulez-vous quelques pistes au hasard ? Prenons par exemple le chapitre 82 'Subventions'. Si l'on enlève la subvention au Conservatoire de musique, qui est une subvention liée, il reste plus de 2,8 millions de francs au budget. Même si l'on nous dit qu'en cette matière on est déjà pingres, nous estimons qu'en ne réduisant pas cette rubrique, nous vivons au-dessus de nos moyens, puisque nous distribuons de l'argent que nous n'avons pas. Voulez-vous d'autres exemples ? Chapitre 81 'Bibliothèque de la Ville', qui représente un coût net de 430'000 francs. Pour une institution certes utile, mais est-elle indispensable, logée qu'elle est à quelques encablures de la BCU ?

Un dernier exemple : notre cimetière dont chacun s'accorde à dire que c'est peut-être le plus beau jardin de la ville. Coût net : 2,5 millions de francs. Comment peut-on justifier une telle dépense dans la situation financière actuelle de la Commune ?

Ces quelques exemples ne sont évidemment pas exhaustifs.

De telles réflexions doivent être impérativement menées par le Conseil communal avant de revenir devant le Conseil général avec un budget sérieux et réfléchi.

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral-radical demande le renvoi du budget de fonctionnement 2009."

Rapport du groupe chrétien-
social/Ouverture

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"En préambule, j'aimerais remercier M. le Président des petites gâteries qui adoucissent un petit peu le climat de cette soirée.

Non, M. P. Marchioni, le budget de fonctionnement 2009 ne doit pas être renvoyé. Certes déficitaire, ce budget n'en démontre pas moins la volonté du Conseil communal de contenir l'évolution des charges du ménage communal. Cette compression, liée à la vente de la CEV, nous évite cette année encore une hausse d'impôt. Pour rappel, un budget déficitaire n'est pas un fait nouveau. Les anciens qui siègent dans cette salle le savent fort bien. Les assemblées des précédentes législatures les ont connus et les ont même votés avec hardiesse. Fribourg, comme Bulle, Romont, Villars-sur-Glâne ou Marly, traverse actuellement une zone de turbulences. Nous connaissons tous ici les facteurs qui en sont à l'origine. Ces facteurs sont extérieurs à la Commune, comme les cadeaux fiscaux offerts si généreusement par le Canton auxquels vient s'ajouter encore le climat financier suisse et international. Cumul de facteurs négatifs, véritable grêle sur nos finances communales. Désespérance d'être les figurants d'un spectacle qui se joue sans nous.

Pour ce qui est du ménage communal, le groupe chrétien-social/Ouverture constate les efforts fournis : dépenses restreintes dans de

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

nombreux secteurs, notamment dans le domaine des ressources humaines où les postes vacants ne sont plus systématiquement repourvus.

Pourtant, cela ne suffit plus. Le groupe PCSO, sans céder au catastrophisme ambiant et à la sinistrose de M. Marchioni, se rallie à la proposition de la Commission financière d'entreprendre un travail de réflexion avec le Conseil communal. Il s'agira de développer une stratégie à même de développer des outils d'évaluation nous permettant d'examiner en toute objectivité – je vous prie – d'amélioration – si c'est encore possible – de notre gestion et d'aborder avec la prudence qui s'impose l'année 2010 qui s'annonce comme très critique. Il n'en reste pas moins qu'une hausse d'impôt devra une fois être envisagée dans un bref avenir.

En réitérant sa confiance et ses encouragements au Conseil communal, le groupe chrétien-social/Ouverture soutiendra ce budget de fonctionnement."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe socialiste s'est réuni hier soir pour examiner le budget de la Ville pour l'année 2009. Un déficit budgétaire n'est jamais de nature à provoquer l'enthousiasme, et nous aurions préféré prendre connaissance d'un budget équilibré. Cela dit, nous constatons que le Conseil communal a entrepris de réels efforts pour arriver à ce résultat, même si une approche plus stratégique et plus systématique aurait été souhaitable pour faire face à la crise économique qui risque encore de s'amplifier. Toutefois, comme nous le savons tous, et même si certains ne veulent pas l'avouer, les difficultés financières de la Commune résultent autant sinon plus de paramètres externes que des décisions internes. En effet, il est indiscutable que certaines motions adoptées par la majorité de droite au Grand Conseil provoquent des diminutions de recettes dans les communes et grèvent le budget de la Commune à raison de plusieurs millions de francs par année. Sans ces charges supplémentaires imposées par un parlement cantonal aux œillères généreuses, le budget de la Ville aurait pu être équilibré. Prétendre aujourd'hui que le déficit budgétaire est le résultat d'une gestion financière imprudente est un exemple de mauvaise foi.

Le groupe socialiste s'étonne que le PDC demande aujourd'hui le renvoi du budget, alors qu'une telle option n'a jamais effleuré les vénérables démocrates-chrétiens, ni le parti radical d'ailleurs, lorsque des budgets semblables étaient présentés par un Exécutif composé d'une majorité de droite. Pour rappel: Le dernier budget – celui de 1999 - présenté par un directeur des finances radical prévoyait 6,6 millions de francs de déficit alors que les comptes 1999 se soldaient par un déficit record de 7,2 millions de francs. Le budget 2006, avec 7,5 millions de francs de déficit (= 4,09% des recettes totales) n'était guère meilleur.

Diese Budgets wurden stets mit einer erdrückenden Mehrheit auch der bürgerlichen Parteien verabschiedet, mitunter höchstens mit einem erhobenen Mahnfinger. Was ist denn heute anders? Doch nur die Tatsache, dass der Voranschlag jetzt von einer linken Mehrheit in der Exekutive vorgelegt wird. Umso erstaunlicher ist es aber, dass der Bürgerblock seinen Rückweisungsantrag aufrecht erhält, obschon der zwar einmalige, aber sehr willkommene Verkauf der Sparkasse eine erhebliche Verbesserung des Budgets ermöglicht hat. Damit ist klar: Der Rückweisungsantrag der bürgerlichen Parteien beruht nicht auf finanzpolitischen Überlegungen,

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

sondern ist eine reine antizipierte Wahlpropaganda, die einzig parteipolitischen Interessen dient, ganz sicher aber nicht denjenigen der Stadtbevölkerung.

Notre étonnement se transforme finalement en colère lorsque l'on constate que la demande de renvoi est lancée sans aucune proposition d'amélioration, et en refusant simultanément et systématiquement toutes les propositions concrètes du Conseil communal telles que l'augmentation de la contribution immobilière. Faire preuve de courage, ce n'est pas de couper dans les prestations à la population, mais c'est de les maintenir en dépit d'une situation financière serrée. En outre, cette situation, contrairement aux insinuations de la droite, n'est pas aussi désastreuse que cela: Faut-il rappeler qu'avec un endettement d'environ 4'000 francs par habitant, la Ville se trouve en bonne position?

Es scheint eine finanzpolitische Konstante zu sein, dass bürgerliche Mehrheiten jahrelang auf zu grossem Fuss leben, um den Linksparteien das Aufräumen zu überlassen und ihnen gleichzeitig die Kompetenz in Finanz- und Wirtschaftsfragen abzusprechen. Dürfen wir daran erinnern, dass die damals marode Finanzdirektion unserer Stadt vom jetzigen Gemeindeammann aufgeräumt und modernisiert wurde?

Le PS vise avant tout l'intérêt public, l'intérêt de la Ville de Fribourg et de sa population. C'est pourquoi nous voterons le budget de fonctionnement de la Commune et celui des Services industriels tels que présentés, sous réserve de modifications ponctuelles qui pourraient être présentées lors de l'examen de détail."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

Mme Sandra Daguet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"C'est à une très forte majorité que le groupe démocrate-chrétien a décidé de renvoyer au Conseil communal le budget de fonctionnement 2009. Le parti du centre votera donc en bloc. En effet, notre groupe ne peut pas se résoudre à accepter un tel budget.

A plusieurs reprises, lors de la présentation du plan de législature ou lors de celle du budget 2008, le PDC a déclaré que ce serait la dernière fois qu'il soutiendrait le Conseil communal dans ses errances budgétaires et qu'il se réserverait en particulier la possibilité du renvoi lors des prochaines échéances. Cette séance d'aujourd'hui est l'occasion de mettre en œuvre nos déclarations.

Nous ne pouvons pas accepter un tel budget, déficitaire de près de 8 millions de francs si l'on fait abstraction des recettes provenant de la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg. Ce budget accroîtra la dette communale qui s'élevait déjà en 2007 à près de 140 millions de francs. Pour rappel : les intérêts passifs se montent dans ce budget à plus de 7 millions de francs, réduisant d'autant la marge de manœuvre financière de la Commune.

Voilà plus de dix ans que le Conseil communal nous présente des budgets déficitaires. Aurait-il oublié que l'objectif à atteindre est l'équilibre ? La discipline budgétaire est une exigence légale, morale et économique. Exigence légale, car la loi sur les communes, à son article 87, 3^e alinéa, le requiert : 'Le budget de fonctionnement doit être équilibré.'. Exigence morale, car il est aussi irresponsable qu'inéquitable de faire peser le poids de notre dette sur les générations futures. Enfin exigence économi-

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

que car la discipline budgétaire permet de tendre vers une allocation optimale des ressources et aussi de responsabiliser les individus.

Ce renvoi, le PDC le veut constructif. Il est pour nous une invitation au Conseil communal à se poser des questions de fond et de faire des choix. Il est temps en effet de poser des objectifs clairs quant aux priorités de notre Commune et d'en tirer les plans d'économies nécessaires.

La nouvelle mouture du budget de fonctionnement 2009 devra tendre à l'équilibre. Nous sommes conscients que cela engendrera très certainement une réduction des prestations, mais la Ville ne peut plus se permettre de vivre au-dessus de ses moyens. A l'image d'un ménage dont les revenus baissent pour quelques raisons que ce soit, elle se doit de diminuer ses dépenses afin de ne pas vivre constamment à crédit. A l'image d'un ménage, elle ne doit pas dépenser plus que ce qu'elle reçoit.

Le renvoi du budget permettra en outre d'éviter la hausse d'impôt qui pourrait s'annoncer à l'horizon 2010, si cette situation perdurait. Le PDC combattra cette hausse avec force car elle porterait atteinte à l'attractivité non seulement de la ville, mais de tout le canton. De plus, un relèvement de la fiscalité ne serait pas forcément suivi d'une progression des recettes fiscales, si l'on considère la mobilité des personnes physiques et morales. Dans cette optique, le PDC recommande également le refus de l'augmentation de la contribution immobilière qui n'est pas le meilleur des moyens pour attirer des contribuables.

Enfin, j'en appelle au Conseil d'Etat. Qu'il accélère, en premier lieu, la mise en œuvre de la nouvelle péréquation qui reconnaîtrait mieux les charges de ville centre de Fribourg. Qu'il prenne ensuite conscience que la détérioration des finances communales, notamment par le biais de la baisse des barèmes cantonaux n'est pas dans son intérêt. On ne peut décemment pas se pavaner devant des finances publiques cantonales saines avec une fortune nette, alors qu'un très grand nombre de communes fribourgeoises connaît des difficultés financières graves. Les communes sont le dernier maillon de la chaîne du fédéralisme suisse. Trop souvent, les échelons supérieurs se déchargent sur elles.

L'autonomie communale revêt alors un aspect ingrat, lorsque le Canton lui lie les cordons de la bourse. Peut-être serait-il temps de revoir les relations entre le Canton et ces communes ? Les 'Länder' allemands ont dans leur législation le principe de 'connexion'. Selon ce principe de connexion, les responsabilités de la décision et donc du financement (cf. celles de l'éducation) doivent se situer au même niveau politique. Ce principe ancre dans la loi l'adage : 'Qui commande, paie'. Peut-être y a-t-il là motif d'inspiration pour la Suisse ? Peut-être serait-il enfin temps que le Conseil d'Etat daigne répondre à la résolution adoptée par le Conseil général sur présentation du groupe PDC, ayant trait à la situation financière de la Ville. Peut-être finalement serait-il temps que le Conseil d'Etat se rende compte que les communes sont un élément clé du développement économique et social du canton et qu'il fournisse aux communes le carburant nécessaire à leur fonctionnement au lieu de leur mettre le bâton dans les roues.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

C'est aussi dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens – le groupe démocrate-chrétien en est profondément convaincu – qu'il vous propose ce soir le renvoi du budget de fonctionnement."

Rapport du groupe des
"Verts"

Mme Regula Strobel (Verts) s'exprime comme suit :

"C'est avec attention que le groupe des 'Verts' a examiné le budget. Nous avons pris connaissance en particulier des raisons qui amènent une nouvelle fois la présentation d'un budget déficitaire. Nous ne prétendons pas que c'est un bon budget, mais nous relevons que les causes en sont connues et sont fort bien expliquées dans le message.

Je ne saurais m'empêcher de répéter une fois encore qu'une grande partie des recettes qui nous font défaut n'est que la conséquence des décisions prises au Grand Conseil par les représentants du PDC, de l'UDC et du PLR. Voilà les responsables de cette situation !

Les 'Verts' le reconnaissent ouvertement : il ne s'agit pas d'un bon budget, mais nous n'en sommes pas moins fort étonnés du comportement des partis qui préconisent le renvoi et qui, de surcroît, l'annoncent publiquement dans la presse avant même tout débat au Conseil général et toute discussion avec le Conseil communal ! Un tel comportement nous semble inspiré plus par une volonté de confrontation et d'épreuve de force que par un souci de trouver une solution à nos difficultés budgétaires. Voulons-nous continuer sur cette voie de la confrontation ou bien voulons-nous trouver des solutions ?

Que nous apportera, à nous conseillers généraux, conseillers communaux, citoyennes et citoyens de la ville, un renvoi de ce budget 2009 ? Nous n'y gagnerons rien, mais strictement rien, sauf une perte de temps. Nous perdrons notre temps, nous gaspillerons celui des collaborateurs de l'administration communale.

Un renvoi affaiblira la position non seulement du Conseil communal, mais de la Ville pour toutes les discussions avec l'Etat visant à obtenir une autre répartition des tâches et des charges. Nous affaiblirions aussi la position de la Ville dans toutes les négociations avec les communes voisines pour la reprise par nos services de certaines tâches. A titre d'exemple, rappelons que le département des Finances a conclu avec Villars-sur-Glâne un accord pour la récupération des actes de défauts de biens. Il s'agit d'une forme de coopération à saluer et qui en plus est finalement intéressante pour la Ville. Mais qui voudra encore négocier avec une Commune dont le budget a été renvoyé, avec une collectivités publique qui n'a pas de budget ?

Les 'Verts' estiment que certains événements survenus au cours des huit dernières semaines ont d'ores et déjà par trop affaibli la position de Fribourg. Il n'est que temps d'y mettre le holà. Cherchons des solutions, mais pas l'épreuve de force !

Nous ne gagnerons strictement rien à renvoyer le budget, d'autant que le Conseil communal a d'ores et déjà fait tout ce qu'il pouvait et tout ce qu'il est en droit de faire. Il est parvenu à réduire l'endettement de la Commune de quelques millions de francs. Partout où il le pouvait, à chaque ligne budgétaire, il a veillé à biffer, 2'000, 5'000, voire 15'000 francs. Mais dans la situation actuelle de la Commune et compte tenu des pers-

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

pectives économiques, cela ne suffit plus. Aussi les 'Verts' demandent-ils deux mesures supplémentaires :

1. *Nous demandons une évaluation externe. Il est indispensable qu'une personne extérieure à la Commune entreprenne un audit de chaque département. Cet audit de chaque service doit avoir pour but d'améliorer tout le fonctionnement, tous les processus décisionnels de chacun de ces services. Pour cet expert extérieur, qui doit être hautement qualifié, il ne doit y avoir aucun tabou dans l'analyse du fonctionnement de l'administration communale, des activités du personnel ou de la mise en œuvre des projets. Cette personne ne devra pas non plus hésiter à comparer notre administration avec celle d'autres villes comparables, comme Neuchâtel ou Thoune. Ce mandat d'audit devrait être arrêté par la Commission financière. Quant aux résultats de cette expertise, ils devraient d'abord être présentés au Conseil communal au début du mois d'août 2009, avant d'être soumis à la Commission financière durant la seconde quinzaine d'août.*
2. *Nous demandons que dès le début de l'année 2009, le Conseil communal et la Commission financière entament un dialogue régulier sur les priorités de la Commune. Il s'agira de voir où nous voulons investir nos ressources afin d'atteindre un fonctionnement optimal de notre collectivité. En effet, jusqu'à maintenant, on s'est efforcé de trouver des idées et des solutions à court terme. Maintenant, il s'agit d'entamer des réflexions qui portent des fruits à moyen et à long termes. Ces discussions que les 'Verts' appellent de leurs vœux, auraient pour but de définir un concept d'assainissement des finances communales et d'amélioration de la qualité de vie dans notre cité. Il s'agit d'atteindre un équilibre entre ces deux objectifs. C'est sur ce point d'équilibre que nous devons chercher et trouver une solution pour le bien de tous les citoyens et toutes les citoyennes de Fribourg. C'est précisément ce pourquoi nous sommes élus.*

C'est à ces deux conditions que nous sommes prêts à discuter et à adopter le budget 2009, sous réserve de quelques modifications concrètes sur lesquelles nous reviendrons plus tard. Nous vous invitons, toutes et tous, à accepter d'entrer en discussion aux mêmes conditions que nous. Engageons-nous dans la voie des solutions et cessons les confrontations vaines et stériles."

Pause

Les débats sont interrompus à 21.50 heures pour une pause et reprennent à 22.00 heures.

M. Pierre-Alain Rolle (PS) remercie M. G. Gaillard d'avoir été le seul à proposer des mesures d'économies substantielles. En effet, ces suggestions nous esquissent dans quelle voie on s'engagera si l'on opte pour cette politique d'économies. Nous savons tous que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation financière difficile. Nous savons tous qu'il est beaucoup plus facile d'être assis où nous sommes qu'à la place des membres du Conseil communal.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Malgré tout, il y a une bonne nouvelle et une belle idée : la privatisation du cimetière de Saint-Léonard. C'est excellent. On pourrait même profiter pour étendre le parcours du golf urbain pour en faire quelque chose d'attractif et de payant, tout en étant un petit peu macabre. Je trouve cette idée tout à fait intéressante.

Cela dit, la remarque concernant la Bibliothèque de la Ville prouve au moins une chose : c'est votre méconnaissance de ce dossier. En effet, la mission de la Bibliothèque de la Ville n'a rien à voir avec celle de la BCU. L'offre de ces deux institutions n'est pas la même et elle ne s'adresse pas à la même clientèle ! Il est tout simplement aberrant qu'un conseiller général puisse penser que l'une de ces institutions puisse se substituer à l'autre ! Voilà une méconnaissance patente de ce dossier ! Si c'est ainsi qu'on entend économiser, on n'ira pas très loin.

Quant au troisième point de l'intervention de M. Gaillard, il est tout à fait fondamental à mon sens. C'est celui des subventions. 2 millions de francs de subventions : allons-y, coupons gaiement. Qu'est-ce que cela signifie ? Comme vous le savez, la législation répartie entre le Canton et les communes ce que chaque collectivité publique subventionne en particulier dans le domaine culturel. Si l'on coupe ce poste budgétaire qui est effectivement le plus facile à trancher quand on n'a pas d'idées, on s'en prend de face et de front à toute la vie associative de cette cité.

Durant toute la soirée, je n'ai pas cessé d'entendre des intervenants se plaindre qu'on portera atteinte à l'attractivité de Fribourg, en supprimant une heure de parcage gratuit ou en augmentant de 0,15 ‰ une taxe ... Tout à coup, ces mêmes gens sont tout à fait prêts à s'attaquer de front à toute la vie associative de notre cité, alors même que nombre de ces personnes sont partie prenante et active de cette vie associative. *"Mais comment pouvez-vous tenir un tel double discours, Mme S. Daguet, vous qui êtes si engagée dans cette vie associative et qui exercez des responsabilités dans le domaine culturel ? Comment peut-on défendre un projet aussi brutal de renvoi, quand on sait que ce ne sera pas une solution pour notre vie locale de tous les jours ? Je vous prie de réfléchir avant de voter."*

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt:

"Ich möchte nur ein Punkt herausgreifen welcher mir ernst ist obwohl er lachend vorgetragen wird. Es ist ganz klar, dass die Ausgaben des Friedhofs massiv reduziert werden müssen auch wenn das Budget heute akzeptiert wird. Dies muss stufenweise ausgeführt werden aufgrund des Personals. Wir können auch andere Lösungen in Betracht ziehen und können die Toten mit dem Flugzeug nach China exportieren und sie relativ günstig entsorgen. Wir müssen diese Sache ernsthaft überdenken, auch wenn es Heiligtümer betrifft, glaube ich, dass gespart werden kann. Wenn sie meine Meinung unterstützen, dann können sie heute stimmen wie sie möchten."

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration ci-après :

"Personne, vraiment personne dans cette salle n'est susceptible de trouver ce budget satisfaisant. C'est une évidence. Mais si l'on prend la peine de le comparer à celui d'autres communes de notre canton ou de notre pays, il apparaît pour le moins disproportionné de le considérer comme apocalyptique au point de vouloir le 'torpiller' et par la même occasion de vouer tout le Conseil communal aux gémonies."

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Nous devons prendre acte de la volonté affirmée du Conseil communal de réformer son administration, des efforts déjà accomplis dans ce budget. Par la voie de son Président, la Commission financière a annoncé qu'elle approfondirait l'année prochaine ses réflexions dans ce domaine. On sait que de meilleures perspectives se dessinent, en principe, dès le budget de 2011 en relations avec la révision de la péréquation intercommunale. Enfin, aussi sérieuse qu'elle soit, la crise économique actuelle ne devrait pas perdurer au-delà de l'année prochaine.

Si, à la limite, on ne peut pas fondamentalement jeter la pierre aux groupes libéral-radical et de l'UDC qui, en dernière analyse, jouent leur rôle d'opposition et en profitent pour flatter leur électoral naturel, nous avons beaucoup plus de peine à comprendre la position du groupe démocrate-chrétien. En effet, il est malgré tout dans notre ville, parti gouvernemental, mais semble-t-il, rivé sur les échéances électorales de 2011, il abandonne, en rase campagne, ses représentants à l'Exécutif qui es-comptaient certainement un peu plus de soutien de la part de leurs coreligionnaires.

Pour terminer, permettez-moi encore ces quelques mots : lorsqu'une collectivité publique commence à s'attaquer à la culture sous prétexte d'économies, c'est qu'elle va véritablement très mal."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, avoue sa perplexité. En réponse à M. P. Marchioni, je le répète une fois encore : dans ce budget de 2009, il n'y a pas un centime pour la construction de la salle de spectacle. J'aimerais qu'une fois pour toutes, ce soit dit et que ce soit compris. La planification financière prévoit des montants pour cette salle de spectacle uniquement à compter de 2012 et 2013. Avant cette échéance, il n'y aura pas de crédit au budget de fonctionnement pour la salle de spectacle. Toujours à M. Marchioni, j'aimerais dire que je regrette toutes les baisses fiscales qui ont été proposées par le groupe UDC au Grand Conseil. Je me dois de le répéter ici, parce que c'est bien là l'origine de nos problèmes financiers et de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. J'aimerais savoir comment l'UDC expliquera aux citoyens de Fribourg pourquoi il faudra – comme je l'ai entendu – fermer la Bibliothèque de la Ville, supprimer les accueils extrascolaires, les subventions aux crèches, à la patinoire, à la piscine de la Motta ... Ce sont les seuls postes où nous aurons la possibilité de diminuer les dépenses du budget 2009. J'aimerais que cela soit dit, ici, lors de cette séance plénière du Conseil général. J'aimerais aussi rappeler à M. Marchioni que ce n'est pas le PCS qui gère les finances de cette Commune, mais bien l'ensemble du Conseil communal. Je n'en suis qu'un des membres et qu'un des rouages.

Au groupe libéral-radical et à son porte-parole, M. G. Gaillard, j'aimerais faire observer que le terme d'arrogance n'est pas approprié en ce qui me concerne. Je n'ai vraiment pas le sentiment d'être arrogante. Je n'ai pas non plus l'impression que le Conseil communal n'ait pas de volonté politique. Nous nous efforçons au contraire de démontrer notre volonté politique d'améliorer la situation de notre ville centre. C'est vrai, je le reconnais, cela fait dix ans que nous disons la même chose, mais peut-être faudra-t-il le dire pendant onze ans, pendant douze ans ... Nous continuerons à le répéter jusqu'à ce que nous soyons entendus par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil pour qu'enfin ils soutiennent la capitale qu'est Fribourg. Toujours à M. Gaillard, qui préconise de supprimer les subventions culturelles, j'aimerais rappeler que parmi les subsides qu'il évoque, il en est qui sont fort intéressants. Je pense en particulier aux

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

35'000 francs alloués à la Concordia, aux 29'000 francs destinés à la Landwehr. Je pense que les personnes qui préconisent de telles économies devront expliquer aux membres de ces sociétés les raisons de leur vote et pourquoi ils ont présenté de telles propositions de suppressions de subventions.

De la part du groupe PDC, j'ai été plus que surprise d'entendre invoquer la morale. *"La morale du PDC au cours des dix dernières années ne devait pas être très élevée en fonction de ce que j'ai vu et ce que j'ai lu dans ma déclaration préliminaire. J'aimerais ajouter que la gestion d'un ménage ou la gestion d'une famille n'a strictement rien à voir avec la gestion du budget de fonctionnement d'une collectivité publique. Une commune a des engagements à remplir envers ses citoyens. Une commune a des responsabilités à assumer. Même M. P. Couchepin l'a affirmé clairement l'autre soir, si vous avez entendu son discours sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Je m'étonne aussi que le Conseil d'Etat n'ait pas l'air de prendre plus en considération la correspondance du Conseil général que celle du Conseil communal. Je suis fort étonnée que vous n'ayez même pas réussi à obtenir un accusé réception à votre magnifique déclaration d'intention.*

Je remercie les groupes socialiste, chrétien-social/Ouverture et celui des 'Verts' de leur soutien au projet de budget, ainsi que des arguments qu'ils ont avancés pour défendre les efforts du Conseil communal. Je remercie en particulier les 'Verts' de leur très ferme appui. Nous prenons bonne note de votre proposition. L'idée de demander une évaluation externe n'est peut-être pas mauvaise, mais avant de nous y rallier, nous devons l'analyser pour voir comment elle pourrait être menée et surtout comment elle pourrait être financée.

Comme je l'ai dit en entrée en matière, le Conseil communal s'engage à poursuivre son analyse interne des différents services pour encore améliorer le fonctionnement de l'administration et pour rationaliser encore mieux le travail des différents secteurs.

Je remercie le groupe socialiste d'avoir relevé que l'endettement de la Ville se situe dans la moyenne cantonale. Nous avons réduit, depuis 2006, de plus de 17 millions de francs l'endettement de la Ville de Fribourg. C'est important de le relever."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"A l'instar de Mme R. Strobel qui nous a lancé un véritable appel à la collaboration, je constate que nous sommes effectivement les uns et les autres mal partis pour véritablement répondre aux besoins d'une collectivité, celle de la Ville de Fribourg, et de ses habitants. Vous avez devant vous cinq conseillers communaux – quelles que soient leurs origines – préoccupés totalement du sort de l'ensemble de la population, préoccupés de la manière la meilleure – certains diront la moins mauvaise – par une situation qui dure depuis 1993. C'est en effet l'année où la Commune de Fribourg est entrée dans des difficultés financières qui malheureusement 'plombent' son évolution.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

J'aimerais que les uns et les autres, vous essayez toutes et tous d'avoir un langage qui ne soit ni 'gauchisant' ni 'droitisant', si vous me permettez cette expression, mais que nous soyons tous à la recherche de la meilleure des solutions pour notre cité. C'est en effet cet objectif qui compte, plutôt que de vaines bagarres politiques qui n'ont rien à voir avec le débat que nous avons ce soir. Ce soir, il s'agit non pas d'entrer en matière – ce qui est automatiquement acquis – mais de ne pas renvoyer le budget. Voilà la requête du Conseil communal.

Premier intervenant, M. P. Marchioni, a parlé d'un 'équipe de beau temps' pour qualifier, je pense de manière polie, le Conseil communal qui est présent en face de vous. Ne voyez dans ma remarque aucun élément de polémique, mais j'aimerais rappeler que quelle que soit la majorité politique de l'Exécutif, c'est depuis plus de dix ans et presque même quinze ans que le Conseil communal est confronté à cette situation budgétaire difficile. Quelle que soit sa coloration politique, le Conseil communal a dû affronter ces difficultés structurelles dont les causes sont pour l'essentiel extra-urbaines. Comme l'a déjà souligné à l'instant Mme la Directrice des Finances, la construction de la salle de spectacle n'est en rien à l'origine de la situation financière de la Commune. En fonction de la politique mise en œuvre et qui vise à limiter nos amortissements à charge du budget de fonctionnement à 7,2 millions de francs, cet investissement ne commencera à peser sur nos finances qu'à compter de 2012. Nous y parviendrons grâce aux mesures de restructuration de nos charges d'investissement que nous opérons chaque année à l'occasion de l'actualisation du plan financier.

C'est en termes 'choisis' que M. G. Gaillard a notamment parlé de 'l'arrogance' du Conseil communal. Si l'arrogance du Conseil communal et d'autres acteurs, dont vous, Mmes et MM. les Conseillers généraux, consiste à faire en sorte que Fribourg soit une cité où il fait bon vivre, où, au-delà des seules considérations financières, existe aussi une vie associative permettant à chacun de s'exprimer de la meilleure des manières et d'en faire un centre fort, alors j'accepte volontiers le terme d'arrogance, mais j'espère que cette arrogance soit positive. Quant à la dette, elle a effectivement diminué ces dernières années de 17 millions de francs. La décision que vous venez de prendre a évidemment des effets positifs sur ce budget de fonctionnement grâce à ce que nous considérons comme une entrée extraordinaire. Cette opération nous permettra de diminuer notre endettement de 28,5 millions de francs puisque c'est son résultat financier net.

Beaucoup d'entre vous ont agité le spectre de la hausse d'impôt. A une occasion, le Conseil communal a mis cette question sur la table pour très rapidement la retirer en fonction de plusieurs considérations. La première, c'est que nous, Conseil communal, ne voulons pas affliger la population de Fribourg d'une hausse d'impôt pour régler des difficultés financières dont l'origine est externe à la Commune. Une grande partie d'entre vous l'avez reconnu, même le groupe PDC, lors du débat consacré au bilan de mi-législature. Cette première raison est donc politique. La deuxième raison – peut-être l'avez-vous oublié – c'est que lorsque nous lui avons présenté quelle serait notre situation budgétaire très difficile pour les années à venir, le Service des communes nous a clairement répondu qu'il l'admettrait pour 2009 et pour 2010 et que la question de la hausse d'impôt ne se poserait effectivement qu'en 2011 si nous ne parvenions pas alors à l'équilibre budgétaire même avec les corrections découlant de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation intercommunale. Je

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

vous rappelle qu'aujourd'hui les charges liées à la péréquation représentent quelque 6,5 à 7 millions de francs pour la Ville de Fribourg.

Mme S. Daguet, vous vous êtes exprimée au nom du groupe démocrate-chrétien ce soir. Ne voyez pas dans mes propos une critique personnelle, mais j'aimerais relever une grande contradiction dans l'ensemble de votre déclaration. Je partage certaines de vos considérations, notamment lorsque vous en appelez au Conseil d'Etat pour qu'il comprenne les problèmes non seulement de la Ville de Fribourg, mais de nombreuses autres communes qui, pour diverses causes, se retrouvent dans une situation financière très difficile. A titre d'exemple, je cite notre voisine, Villars-sur-Glâne qui connaît un endettement de près de 100 millions de francs, c'est-à-dire par habitant, près de 2,5 fois celle que nous connaissons. Je comprends d'autant moins votre position qu'il y a moins de deux mois, votre groupe rejoignait notre analyse de la situation, alors qu'aujourd'hui, dans le même élan, vous vous opposez à une recette supplémentaire. Au passage, je vous signale qu'au sein du Conseil communal, on compte deux locataires qui appartiennent à votre groupe, et trois 'vilains propriétaires' qui représentent géographiquement la partie gauche de l'Exécutif. La proposition de relèvement de la contribution immobilière n'a donc rien à voir comme une action contre les méchants propriétaires. La démarche vise simplement à revenir à une situation que nous avons déjà connue il y a une dizaine d'années.

Quelles seraient les conséquences d'un renvoi ? Indépendamment du fait que le Conseil communal continue à travailler à l'amélioration de nos structures administratives, je relève que chaque fois qu'il y a un départ d'un de nos collaborateurs, la question de l'opportunité de son remplacement est posée. Vous nous direz que ce n'est pas suffisant. Je remarque que des travaux sont en cours pour un secteur qui est en pleine restructuration et qui s'appelle l'Edilité. Des mesures sont programmées. Comme l'a également déjà relevé Mme la Directrice des Finances, nous continuerons à œuvrer à une meilleure efficacité de tous nos services, ou si vous préférez à une optimisation de ces services. Tous ces efforts seront amplifiés. C'est dans un état d'esprit constructif que ces efforts de restructuration se poursuivent.

Quelles seraient les conséquences d'un renvoi du budget de fonctionnement ? Les dispositions du règlement d'exécution de la loi sur les communes prévoient que le Conseil communal a un délai de soixante jours pour préparer un nouveau projet de budget. Dans l'intervalle, la Commune pourra évidemment continuer à vivre, mais uniquement avec ses dépenses courantes. Il y aura aussi des conséquences politiques. Il est évident que la position de la Ville et non seulement du Conseil communal se trouvera affaiblie, notamment pour les négociations dont il a été question avec Villars-sur-Glâne qui ne se limitent pas à la question des actes de défauts de biens, avec Marly avec qui nous discutons d'une éventuelle fusion des services financiers, et avec nos partenaires de l'agglomération.

Quelles seraient les conséquences des diverses propositions que nous avons entendues ? Pour ce qui est des propositions de réduction des subventions dans le domaine culturel, nous en prenons acte. Je ne peux que partager l'avis de ceux qui ont relevé que lorsqu'une société, quelle qu'elle soit, commence à mettre en cause son soutien à la culture, c'est un signe de mauvaise santé de cette société. Les conséquences d'une telle diminution pourraient aller bien au-delà de cette réduction d'aide pour des associations qui font la vie culturelle et conviviale de cette cité.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

C'est dans cet état d'esprit que je vous prie de ne pas accepter le renvoi de ce budget de fonctionnement."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"J'ai entendu qu'une proposition de renvoi était déposée. Selon l'article 49, deuxième alinéa, lettre b), du règlement du Conseil général, une telle demande de renvoi doit être motivée. Il s'agirait de préciser quels sont les éléments à modifier, à réexaminer ou à compléter. J'ai bien entendu la représentante du groupe démocrate-chrétien nous dire qu'il faudrait tendre à l'équilibre budgétaire. Mais réussira-t-on vraiment à obtenir ce résultat avec un réexamen du budget pendant deux mois ? Sur ce point, j'aimerais que notre règlement soit respecté et qu'on sache véritablement sur quoi porte ce renvoi.

Je partage l'avis de Mme R. Strobel, selon lequel le dialogue de sourds entre deux camps qui n'échangent que des slogans ne peut pas apporter grand-chose. Il fut des époques où dans ce Conseil général, nous parvenions à discuter entre membres de partis différents pour arriver à des solutions favorables à l'équilibre communal.

M. G. Gaillard a esquissé quelques pistes de réflexions. Il a parlé du cimetière, de la Bibliothèque de la Ville, et des subventions culturelles notamment. En aucun cas, si je l'ai bien écouté, il n'a préconisé la suppression du cimetière, de toutes les bibliothèques et de toutes les subventions. Quand on constate que dans ce budget de fonctionnement le cimetière représente un coût net de 2,5 millions de francs, on doit se demander s'il n'est pas temps d'entreprendre un processus de diminution de cette dépense pour reprendre l'expression de notre collègue R. Weibel, 'par étapes' ('Stufenweise'). On n'y arrivera pas d'un coup, mais enfin une dépense annuelle nette de 2,5 millions de francs pour le cimetière représente en dix ans 25 millions de francs. Est-ce vraiment là le projet central de la Ville de Fribourg ? N'y a-t-il pas là quelque chose à faire ? Il y a en tout cas certainement quelque chose à examiner et à analyser de manière approfondie.

Il a été question des bibliothèques. Il est évident que tous les livres doivent être à disposition du public, de Harry Potter aux œuvres de C. Lévi-Strauss. Ces ouvrages ne seront peut-être pas dans le même bâtiment, mais ne peut-on pas imaginer une structure unique qui gère tous ces ouvrages, quels qu'ils soient ?

Quant aux subventions, il est clair qu'on peut les réduire de 5 ou de 10 %. Il en restera toujours quelque chose. L'invité qui participera à la soirée de la Landwehr et qui devra annoncer que la subvention communale a diminué de 5 ou de 10 % sera peut-être mal reçu, mais à un moment donné, il faut bien demander aux gens ce qu'ils veulent. Voulez-vous des prestations et les payer ou bien voulez-vous des impôts bon marché ? Dans ce dernier cas, la réduction des prestations est le corollaire naturelle d'une attitude qui consiste à ne pas accroître les moyens à disposition des pouvoirs publics.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Je me réjouissais d'entendre l'intervention de Mme Daguet, d'autant que j'ai pu prendre connaissance des articles que les 'Freiburger Nachrichten' consacrent tous les jours au budget de la Ville de Fribourg. – C'est un roman feuilleton passionnant. Nous devrions tous nous abonner aux 'Freiburger Nachrichten' : nous saurions à l'avance tout ce qui se passera au Conseil général ! – Je dois reconnaître que Mme Daguet fait preuve de cohérence. Elle a en effet ressorti en somme les idées développées dans le tract du parti démocrate-chrétien pour les élections de 2006 : 'Le PDC estime qu'une baisse de la fiscalité cantonale ne doit pas pénaliser la Ville. Il faut assouplir le lien rigide entre l'impôt cantonal et l'impôt communal et introduire des corrections compensatoires par le biais de la péréquation financière.'

Voilà ce qui est fort bien dit dans ce tract du PDC, parti gouvernemental, tract illustré notamment des photos de M. J. Bourgknecht, Syndic à l'époque, et de M. C. de Reyff, Conseiller communal.

Mais que se passe-t-il dans la réalité ? Je n'entends pas être polémique outre mesure, puisque je préside une commission où la droite détient la majorité, et que j'appartiens à la minorité de gauche. C'est une situation très inconfortable. Dans le rapport concernant le 'Plan financier 2009-2013 – Réactualisation', on trouve, en page 13, un tableau où figure notamment la motion Bapst/Romanens dont toutes les composantes ont des effets directs sur la fiscalité des communes. Qui sont ces messieurs ? Je ne les connais pas personnellement, mais ce sont deux honorables députés démocrates-chrétiens. On nous dit qu'un courrier a été adressé au Conseil d'Etat, mais je rappelle qu'au sein de ce Conseil d'Etat siègent trois démocrates-chrétiens. Il y a eu, paraît-il, une entrevue entre le PDC de la ville et ces trois Conseillers d'Etat. Deux d'entre eux dormaient et le seul qui était très intéressé par notre sort, c'est M. G. Godel. Merci à M. Godel de s'intéresser à nous. Comme quoi, nul besoin d'être un grand universitaire pour comprendre les problèmes réels d'une collectivité publique. Quel plaisir de voir que lui s'est manifesté et efforcé de comprendre nos difficultés !

Mme R. Strobel a parlé d'un audit. Tout audit est évidemment une excellente chose, mais le seul problème, c'est qu'un audit coûte quelque chose. Autrement dit, un audit commencera par nous coûter quelque chose, mais peut-être nous rapportera-t-il ensuite quelque chose. Il n'empêche que parfois il convient de consentir des dépenses, parce qu'elles peuvent effectivement rapporter quelque chose.

Tout récemment un parti d'opposition est entré au Conseil fédéral. Il y a eu un effet immédiat : le programme d'armement vient d'être voté ! Chez nous, nous avons un parti gouvernemental qui a un pied dans l'opposition. Ce fait m'inquiète un peu. J'ai retrouvé le tableau, en couleurs, de la composition du Conseil communal depuis cent ans. Tout ce qui est en orange représente des membres conservateurs, puis conservateurs chrétiens-sociaux et enfin démocrates-chrétiens de l'Exécutif. Le reste, ce sont les autres partis. Mme M. –T. Maradan Ledergerber figure toujours en rose. Je n'ai pas eu le temps de changer la couleur. (Rires) Pour un parti gouvernemental, le fait que le PDC mette un pied dans l'opposition m'inquiète. Je leur demande : 'Etes-vous vraiment sûr d'avoir fait le bon choix ?'

Voilà mon intervention quelque peu polémique. Pour une fois, vous me permettez cette petite liberté." (Applaudissements)

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Le Président demande aux trois auteurs de la demande de renvoi du budget, s'ils souhaitent compléter les considérants de cette demande de renvoi.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) rappelle avoir déjà déposé une demande écrite de vote à bulletins secrets. Elle confirme que le groupe socialiste demande que le vote sur la proposition de renvoi du budget de fonctionnement de la Commune ait lieu au scrutin secret.

Le Président rappelle que, selon l'article 56 RCG, 4^e alinéa, "le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents. La liste des présences ateste 75 présents. Il faut donc que la demande soit appuyée par au moins 15 membres pour qu'elle aboutisse.

Vote sur la demande de scrutin secret

La demande de vote au scrutin secret est appuyée par 36 membres du Conseil général.

Vote au scrutin secret

Il est dès lors procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins délivrés :	75
Bulletins rentrés	75
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	1
Bulletins valables	74

Mise aux voix, la demande de renvoi du budget de fonctionnement 2009 de la Commune recueille 37 "oui" et 37 "non".

Appelé dès lors à départager le vote, conformément aux dispositions de l'article 56, 5^e alinéa RCG, le Président précise n'avoir pas demandé de vote au bulletin secret. "*Sachez dès lors que j'ai voté pour le renvoi.*"

Le budget de fonctionnement 2009 de la Commune de Fribourg est dès lors renvoyé, par la voix prépondérante du Président, au Conseil communal.

Relèvement de la contribution
immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰
de la valeur fiscale des im-
meubles

A. Relèvement de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ de la valeur fiscale des immeubles

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève avoir tout à l'heure déjà donné l'avis de la Commission financière au sujet de ce relèvement de la contribution immobilière (cf. procès-verbal, p. 307). Il n'est pas nécessaire de répéter ce que j'ai déclaré à ce moment-là.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, n'entend pas non plus répéter sa déclaration préliminaire (cf. procès-verbal, p. 309). Elle invite simplement le Conseil général à accepter cette hausse de la contribution immobilière qui assurera des recettes supplémentaires pour le budget 2009.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Le message n° 42 justifie cette hausse fiscale parce qu'«elle permet d'encaisser des impôts auprès de propriétaires qui n'habitent pas Fribourg.» (cf. message n° 42, p. 9). Cette affirmation est tronquée et donc fausse. Elle laisse en effet penser que sans cette mesure, les propriétaires n'habitant pas la commune ne s'acquittent pas d'impôts à la commune où se trouve leur immeuble ! C'est faux. Les propriétaires versent à la commune où se situe l'immeuble un impôt sur le revenu de cet immeuble, un impôt sur la fortune pour la valeur de l'immeuble et s'ils sont déclarés catholiques ou protestants, un impôt sur le revenu et la fortune pour cet immeuble. Tous ces impôts sont fixés au taux de la contribution du contribuable et payés au lieu du site de l'immeuble, alors que le propriétaire n'y est pas domicilié. En résumé, un propriétaire qui n'habite pas Fribourg paie déjà quatre impôts à la Commune de Fribourg.

En outre, si le propriétaire est une société, une association ou une fondation, il peut être astreint à un impôt proportionnel et annuel à la valeur fiscale de ces immeubles. Les communes peuvent prélever des centimes additionnels de 50 % au maximum. Toutes les communes ne le font pas. Dix-huit communes du district, dont Fribourg, le font.

Quant à la contribution immobilière, seules quatre communes du district ont un taux de 3 ‰, une – Fribourg – de 2,85 ‰. Toutes les autres connaissent un taux inférieur, dont quatorze de 2 ‰. On nous rétorquera que Villars-sur-Glâne a augmenté le taux de sa contribution immobilière, mais je vous rappellerai qu'elle connaissait un taux de 1,5 ‰ et qu'elle l'a porté à 2,5 ‰, c'est-à-dire en dessous du taux actuel de Fribourg.

Notre Conseil communal aime comparer la situation de Fribourg à celle d'autres capitales pour justifier la situation difficile des villes centres. Il serait aussi équitable que notre Exécutif fasse aussi des comparaisons pour trouver de bons exemples, et non seulement lorsque la situation est pire chez nos voisins. Il faut en effet savoir que la plupart des autres capitales ne prélèvent pas un tel impôt. Tel est le cas de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de Soleure et de Saint-Gall. Lucerne prélève une contribution de 0,5 ‰. A Berne et Lausanne, cette contribution est de 1,5 ‰ et à Genève de 1 ‰. Avec son taux de 2,85 ‰, Fribourg est championne toutes catégories.

Ne croyez pas que les sociétés et les personnes ayant un haut revenu ne s'intéressent pas à ce genre de taxe, lorsqu'elles doivent prendre la décision de s'installer quelque part. En outre, cela se sait et fait mauvaise presse pour la ville de Fribourg. C'est exactement le contraire de ce qu'il faut faire pour attirer de bons contribuables.

Pour le bien de notre ville – parce que tout le monde s'en soucie – le groupe libéral-radical refusera cette hausse et vous encourage à en faire de même."

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Mme Catherine Nusbaumer (PS) fait la déclaration ci-après :

"Comme le Conseil communal, le groupe socialiste estime que cette hausse fiscale est particulièrement judicieuse, parce qu'elle tient compte de la capacité contributive des contribuables. Le parti socialiste salue cette initiative de politique de gauche qui implique des choix allant dans ce sens.

Je ne peux pas non plus m'empêcher de sourire, comme l'ont fait tous mes camarades lors de notre séance de hier soir devant l'offuscation de la droite qui, apparemment, peut à la fois demander d'une même voix au Conseil communal de faire des choix et les refuser quand manifestement lesdits choix ne conviennent pas à ses intérêts privés.

Pour notre part, nous souhaitons que pour le prochain budget, ce genre de politique se poursuive pour limiter les déficits."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"Au nom du groupe chrétien-social/Ouverture, j'apporte notre soutien à la proposition du Conseil communal de relèvement de la contribution immobilière. Le message est pertinent. Il nous est notamment rappelé qu'en 1995, le Conseil général avait décidé de porter cette taxe à 3 % de la valeur fiscale des immeubles. Par la suite, en 1999, le taux avait été ramené à 2,85 %. Il est donc parfaitement possible de relever cette taxe à un niveau qui a déjà été accepté par cette assemblée.

Je félicite le Conseil communal de prendre ses responsabilités. D'un côté, il décide de vendre la CEV avant que ne survienne une grande tempête, assurant ainsi la sécurité de ce capital en main de la Commune. D'un autre côté, il prend une décision complémentaire à la précédente, puisque comme il nous est dit, nous allons perdre le produit régulier que nous touchions du bénéfice de cet établissement bancaire. On voit que ces quelque 700'000 francs que nous versera cette année la CEV seront compensés par le produit supplémentaire perçu grâce à la hausse de la contribution immobilière.

Je félicite le Conseil communal de cette double initiative. Permettez-moi maintenant de répondre à Mme A. de Weck au sujet des 'bons exemples'. Je ne suis pas un expert fiscal, mais je peux vous citer, de mémoire, une chose dont je suis certain. Je peux parfaitement comprendre que dans le canton de Zurich, il n'y ait pas de contribution immobilière, dans la mesure où les droits notariés sont différents de ceux en vigueur dans notre canton. L'une de mes sœurs a acquis une maison à Winterthour, dont le prix était certainement en rapport avec le marché zurichois du logement. Elle s'est acquittée d'un droit de mutation en faveur de la commune de 200 francs ! Dans un tel contexte, avec un système d'émoluments notariés différent, il est facile d'éviter ce type de taxe."

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt :

"Im Namen der Grünen möchten wir diese Steuererhöhung begrüßen, ohne Freude aber wir müssen ein Signal geben. Wir sind dran Steuern zu senken auf der einen Seite, was automatisch passiert – nicht für alle gleich – für die Reichen am meisten – für die anderen weniger. Wir

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

müssen ein Zeichen setzen, dass wir bereit sind unser Schicksal in die Hände zu nehmen. Wir werden auf jeden Fall ein Defizit haben, sei es nun mit einem neuen Budget oder einem Budget, welches vom Kanton verfügt wird. Dies ist unvermeidbar. Nehmen wir unser Schicksal nicht selber in die Hand, nähern wir uns immer mehr der Intervention, was nicht in unserem Sinne ist.

Die Steuererhöhung ist, vom Eigentümer aus gesehen, absolut lächerlich. Von einem Standortvorteil zu sprechen oder einer Erhöhung ist absolut lächerlich. Auch für einen grossen Immobilienpark ist es absolut lächerlich, wenn man weiss nach welchen Kriterien, sich Kapitalgesellschaften, Pensionskassen und Unternehmen ansiedeln. Diese Steuererhöhung kommt wirklich ganz am Schluss. Dies ist nun wirklich « Panikmache » im dümmsten Sinn. Ich bitte Sie hier nochmals zu überlegen."

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime comme suit :

"Il y a quelques instants, lors de la discussion générale sur le budget de fonctionnement, le Conseil communal, en réponse aux prises de position des groupes, a affirmé sa volonté de maintenir l'attractivité de notre ville. Or, en proposant le relèvement de la contribution immobilière à 3 ‰, le même Conseil communal fait un grand pas en arrière en matière d'attractivité, à moins bien sûr que le souci de notre Conseil communal soit de maintenir notre Ville attractive pour toutes sortes de bénéficiaires au détriment de ses contribuables.

La ville de Fribourg abrite 30 % des contribuables les plus modestes du canton, alors que sa population ne représente que 12 % de la population du canton. Ces chiffres figurent dans le message n° 42 concernant la budget 2009. Alors, posons la question : la politique du Conseil communal consiste-t-elle à accueillir toute la misère du canton de Fribourg et à laisser à nos riches communes voisines leurs riches contribuables ? La proposition de relèvement de la contribution immobilière est déjà une réponse en soi. C'est en fait un bel 'autogoal', car dans la grande majorité des communes de l'agglomération, la contribution immobilière oscille entre 1,5 ‰ et 2,5 ‰. Une contribution immobilière à son niveau maximal de 3 ‰ n'incitera pas les futurs propriétaires à venir s'établir en ville de Fribourg.

En outre, les locataires ne seront sans doute pas épargnés, car un jour ou l'autre, le relèvement de la contribution immobilière se répercutera sur leur loyer.

Pour ces raisons, le groupe UDC vous invite à refuser ce relèvement de la contribution immobilière."

M. Thierry Gachet (PDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien refuse la proposition du Conseil communal pour une raison toute simple. C'est que nous refusons toute hausse d'impôt, y compris celle qui nous est soumise aujourd'hui. Nous le faisons – sans rire – en prenant nos responsabilités, dans la mesure où notre renvoi du budget de fonctionnement de la Commune a pour but que le Conseil communal nous présente un plan d'économies. Lorsque ce plan d'économies nous sera présenté, nous prendrons alors aussi nos responsabilités."

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

M. Thierry Steiert (PS) tient à préciser une chose. *"M. S. Peiry vient de prétendre qu'il y aura répercussion du relèvement de la contribution immobilière sur les loyers. C'est complètement faux. C'est interdit par la loi. Les seuls loyers sur lesquels de telles contributions peuvent être répercutées, ce sont les loyers subventionnés. Il s'agit d'un cas tout à fait particulier dû à un effet pervers de la loi fédérale. Ce sont des cas exceptionnels, mais la plupart des loyers ne sont pas touchés par le montant de la contribution immobilière."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, souhaite faire trois remarques. *"A Mme A. de Weck, je fais observer que nous n'avons jamais prétendu le contraire de ce que vous affirmez. Nous n'avons jamais dit qu'il n'y avait pas d'autres impôts à charge des propriétaires d'immeubles. Nous avons simplement affirmé que la contribution immobilière touche aussi les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire communal, propriétaires domiciliés à l'extérieur de la Commune. Ensuite, il est question d'une hausse de 0,15 ‰ et non pas de 0,15 %. Enfin, parmi les communes de l'agglomération, Belfaux a une contribution immobilière de 3 ‰, Givisiez a une contribution immobilière de 3 ‰ et Marly a une contribution immobilière de 3 ‰. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire."*

M. Pierre Alain Clément, Syndic, aimerait, suite à l'avalanche de chiffres avancés par certains dans leur argumentation, apporter quelques correctifs. *"A M. S. Peiry, j'aimerais faire remarquer que les propos qu'il a tenus au sujet de la proportion de la population de la ville à faible capacité contributive par rapport à celle de la population du canton sont blessants, non seulement à l'égard de cette population, mais aussi à l'égard du Conseil communal. Ses paroles laissent entendre que nous aurions une politique visant à attirer toutes ces personnes en situation de nécessité. Ce n'est évidemment pas le cas. L'attractivité de Fribourg, vous le savez, est liée à son statut de centre ville qui garantit l'anonymat, mais certainement pas de meilleures conditions financières qu'ailleurs. En effet, les montants d'aide sociale sont déterminés en fonction de critères cantonaux qui se fondent eux-mêmes sur des normes fédérales. Il n'y a donc pas de différence de traitement financier selon les communes."*

J'aimerais ensuite rappeler que depuis deux ans nous vivons avec un nouveau taux d'impôt communal de 77,3 centimes par franc payé à l'Etat. Ce taux n'est absolument pas touché par notre proposition. Quoi qu'il en soit, le taux de l'impôt communal est demeuré inchangé pendant plus de quarante ans à 85 centimes par franc payé à l'Etat, et ce depuis 1967. Ce taux a été ramené à 77,3 ‰ il y a deux ans par décision du Conseil d'Etat."

En refusant le relèvement de la contribution immobilière, les mêmes groupes qui ont décidé le renvoi du budget de fonctionnement de la Commune décideront aussi d'aggraver le déficit du budget de 700'000 francs. Cela signifie que le budget avec lequel nous partirions pour un nouvel examen ne présenterait pas un excédent de charges de 3,25 millions de francs, mais de 3,95 millions de francs."

Il convient aussi de rappeler qu'à l'heure actuelle, la contribution immobilière est destinée à couvrir les charges liées au service du feu, au cadastre, aux routes, à l'aménagement, à la voirie et à la circulation. Avec un taux de 3 ‰ de la contribution immobilière, celle-ci permettrait de couvrir 70 % de ces charges représentant 20,5 millions de francs. Le solde de 6 millions de francs continuera à être couvert par l'impôt géné-

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

ral. Enfin, quand il est question d'attractivité, il faut relativiser les choses, puisque le relèvement n'est que de 0,15 ‰. Cela représente une augmentation de la contribution immobilière de 5,26 %.

Pour toutes ces considérations, je vous prie de soutenir la proposition du Conseil communal de porter le taux de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ de la valeur fiscale des immeubles."

Vote

Le Conseil général refuse, par 38 voix contre 37, la proposition du Conseil communal de relever la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ de la valeur fiscale des immeubles.

Modification du règlement
des écoles enfantines et pri-
maires du 22 mars 1993 (art.
8 et 13) : introduction d'une
participation des élèves d'un
montant maximal de 100
francs pour les sports facultatifs et les activités culturelles
extrascolaires

B. Modification du règlement des écoles enfantines et primaires du 22 mars 1993 (art. 8 et 13) : introduction d'une participation des élèves d'un montant maximal de 100 francs pour les sports facultatifs et les activités culturelles extrascolaires

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, n'a rien à ajouter à sa déclaration antérieure.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, n'a pas d'autres arguments à ajouter à ceux qu'il a développés tout à l'heure.

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

"Dans une société de plus en plus sédentarisée, où les médecins, les enseignants et les professionnels de la santé insistent sur le besoin de mouvements des jeunes et des moins jeunes, la proposition du Conseil communal est non seulement maladroite, mais contre-productive. L'instauration d'une taxe pour le sport scolaire facultatif et pour les activités créatrices pénalisera particulièrement les familles dont les enfants ont le plus besoin de mouvement et de créativité. Souvent les parents de ces enfants travaillant les deux, les activités de ce type offrent une alternative à la télévision ou au simple fait de traîner dans la rue. En période de crise, c'est le budget pour le sport, l'alimentation et les loisirs qui est le premier tracé.

Avec la diminution du nombre de participants aux activités sportives, ce sont du même coup les participations du Canton qui diminuent. A première vue, on pourrait croire que grâce à la mesure proposée on enregistrera une diminution des charges pour la Commune de 30'000 francs pour le sport scolaire facultatif. Mais il faut ensuite prendre en compte la réduction de 20'000 francs des subventions cantonales. L'économie est ainsi ramenée à 10'000 francs, auxquels s'ajouteront évidemment les 20'000 francs destinés aux activités créatrices.

Dans son rapport, la Commission financière a relevé que la perception de cette contribution représentera un important travail administratif et donc des coûts. Ce soir, nombreux ont été ceux qui ont évoqué l'attractivité de la Ville de Fribourg. Elle nous tient tous à cœur, représentants de la gauche ou de la droite.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Le saviez-vous, la campagne fribourgeoise envie la ville pour ses sports et activités culturelles extrascolaires facultatives ? Les clubs sportifs de la campagne sont débordés. Faute de place, ils n'accueillent plus que les éléments les meilleurs. Ce faisant, on laisse encore une fois pour compte ceux qui auraient le plus besoin de bouger. N'enlevons pas à la Ville ce type d'attractivité sans prix.

Nous savons qu'aujourd'hui déjà, aux Etats-Unis, l'espérance de vie des enfants est moins longue que celle de leurs parents. Evitons de nous engager dans cette voie en hypothéquant le futur de notre société."

Mme Aline Gohard Radenkovic (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le message n° 42 proposant une participation des enfants d'un montant maximal de 100 francs – heureusement que cette contribution est limitée – pour les activités sportives et culturelles extrascolaires, a été rejeté à l'unanimité par le groupe socialiste. S'il est louable de la part du Conseil communal de chercher de nouvelles recettes, cela ne doit pas se faire au détriment des familles, de toutes les familles, et en particulier des familles aux moyens limités, des familles défavorisées qui le seront encore plus par cette mesure.

Demander une taxe d'inscription n'est pas envisageable, d'autant plus que le profit à retirer serait objectivement mince. En effet, il y a un fort risque de diminution du nombre de participants. En outre, les frais administratifs de perception de cette contribution réduiront le gain potentiel.

Il faut savoir avec quelles valeurs on vit. Celles en tout cas du parti socialiste sont de protéger la qualité des prestations et le maintien de ces prestations en l'espèce au bénéfice des familles et au service du bien commun.

Chacun sait ici à quel point les activités sportives et culturelles sont des occasions de détente, de développement personnel, d'intégration sociale, mais aussi de rencontres des jeunes avec la diversité sociale, culturelle et générationnelle si importante pour la cohésion de la société. Ne laissons pas disparaître cette diversité.

Enfin, la dernière et bonne raison de refuser cette participation financière, c'est que la Ville de Fribourg a acquis une certaine réputation, je dirais même une réputation certaine, quant à son offre gratuite d'activités culturelles et sportives pour les jeunes. La première chose, dont j'ai entendu parler lorsque je suis arrivée à Fribourg il y a douze ans, c'est de ces activités. Si la Ville de Fribourg veut conserver son attractivité – mot à la mode – pour les familles d'aujourd'hui et de demain, ne décourageons pas celles qui veulent s'installer à Fribourg. Conservons ce qui a déjà fait ses preuves, c'est-à-dire la gratuité."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC s'est rapidement déterminé sur la modification du règlement des écoles enfantines et primaires. Sa position est la suivante :

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

1. *Cette modification – ce qui nous fait bondir – touchera les maillons les plus faibles de notre société, les familles à petits budgets et les familles nombreuses à bas revenus.*
2. *Les recettes supplémentaires nettes attendues, d'après nos calculs certes grossiers, n'atteindront de loin pas 20'000 francs.*

Nul besoin de nous étendre davantage sur cette proposition que nous qualifierons d'irréfléchie. Quant à mener une réflexion générale sur les activités sportives et culturelles extrascolaires, c'est une question que nous avons déjà soulevée. Par la force des événements, elle devra très probablement être concrétisée à plus ou moins brève échéance.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC prie le Conseil général d'expédier aux oubliettes cette proposition qui n'aurait jamais dû en sortir."

M. François Weissbaum (PCSO) déclare ce qui suit :

"A titre tout à fait exceptionnel, le groupe chrétien-social/Ouverture aura la même position que le groupe de l'UDC. Comme déjà dit, la possibilité offerte par le sport scolaire facultatif est une offre de quelque chose d'exceptionnel en ville de Fribourg. Cette offre est gratuite et aucun enfant n'est refusé. Tous les arguments ont déjà été avancés. On a fait état de l'augmentation de la lourdeur administrative. On a cité la diminution de la participation, en particulier des enfants issus de familles qui ne peuvent pas se permettre, pour des raisons financières notamment, de les inscrire dans un club. Tous ces arguments démontrent que cette idée, qui a priori peut sembler bonne, est une mauvaise idée.

La Ville a créé un système unique en Suisse en matière de sport extrascolaire. Ces deux piliers sont la prévention et l'accès garanti à tous les enfants. Il s'agit d'une forme de sport non compétitif. Il s'agit, à nos yeux, de valeurs essentielles et qui doivent être défendues pour l'avenir de tous les enfants."

M. Thierry Gachet (PDC) s'exprime comme suit :

"Si le groupe démocrate-chrétien refuse cette proposition, c'est, hormis les raisons qui ont été invoquées jusqu'ici, que cette proposition est l'exemple même de la mesure budgétaire isolée alors que nous attendons que toutes les prestations de la Commune, y compris dans ces domaines, soient passées au peigne fin. C'est aussi pour cette raison que j'ai affirmé, il y a quelques instants, que nous sommes prêts à prendre nos responsabilités ultérieurement. La position du groupe PDC est donc susceptible d'évoluer lorsqu'un nouveau budget sera présenté, mais en l'état, nous refusons cette proposition."

Mme Antoinette de Weck (PLR) annonce que le groupe libéral-radical refusera également cette proposition pour toutes les raisons qui ont été évoquées jusqu'ici.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Le Conseil communal n'a pas 'vu passer le puck' en adoptant une telle proposition. Pour la petite histoire, il serait intéressant de

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

savoir qui a eu cette étrange idée qui, visiblement, ne rencontrera aucune adhésion parmi nous."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, n'a rien à cacher. C'est simplement pour assumer sa mission que le service des Finances a suggéré des diminutions concrètes de prestations et de relèvement de recettes. Parmi les propositions de recettes, figurait celle-ci.

Au vu de tout ce qui a été fait et décidé ce soir, j'ai beaucoup de soucis, mais beaucoup de soucis, pour ces activités sportives et culturelles extrascolaires elles-mêmes.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Il y a lieu de préciser que s'il y a un débat spécifique ce soir sur ce dossier, c'est que non seulement cet objet est lié au budget, mais que l'introduction d'une participation des élèves pour les activités sportives et culturelles extrascolaires implique une modification de dispositions réglementaires. Légalement, il doit y avoir donc un débat sur cette modification du règlement en question. Je constate évidemment pour une fois une unanimité. J'enregistre également une petite violation, mais tout à fait sympathique, du secret de fonction du Conseil communal. Il n'empêche que le Conseil communal ne se leurre pas quant à cette apparente unanimité. En effet, les raisons pour lesquelles vous vous déterminerez sans doute à l'unanimité contre cette proposition ne sont pas toutes les mêmes. Les motifs qui ont incité le Conseil communal à vous présenter cette proposition ne sont pas uniquement financiers, mais sont aussi liés au fait que parfois des activités qui font, comme cela a été dit à plusieurs reprises, l'honneur de la Ville de Fribourg se trouvent en quelque sorte 'dévaluées' en raison même de leur gratuité. C'est donc une considération de ce type qui a incité aussi le Conseil communal à prévoir l'introduction d'une contribution afin d'inciter les parents à être un peu plus responsables qu'ils ne sont parfois."

Vote

Le Conseil général décide, par 74 voix sans opposition, mais une abstention, de refuser la proposition de modification du règlement des écoles enfantines et primaires tendant à l'introduction d'une participation des élèves d'un montant maximal de 100 francs pour les sports facultatifs et pour les activités culturelles extrascolaires.

Le Président se propose d'interrompre ici les débats et de les reprendre demain. Il va sans dire que les "Divers" seront également ouverts ce soir. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

M. Rainer Weibel (Verts) intervient pour demander de poursuivre l'examen des points à l'ordre du jour.

Le Président précise qu'il faudra traiter de tout le budget d'investissements.

M. Rainer Weibel (Verts) maintient sa motion d'ordre.

Séance du 16 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

Vote sur la motion d'ordre

La discussion n'est plus demandée.

Opposée à la proposition de M. Rainer Weibel de poursuivre la séance et de traiter tous les points à l'ordre du jour, la proposition du Président du Conseil général d'interrompre ici les débats, sous réserve des "Divers" et de les reprendre demain pour l'examen du budget des Services industriels et du budget des investissements, l'emporte à une majorité évidente.

ooo

11. Divers

Aucune intervention n'étant demandée, le Président clôt la séance.

Il est 23.20 heures.

Fribourg, le 6 janvier 2009
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI